

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
EUROPEENNE**

**DIRECTION DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE
ET DE L'INFORMATION**

**L'ACTUALITE EUROPEENNE
ET LA PRESSE**

(10 novembre 1960 - 5 janvier 1961)

S O M M A I R E

	pages
I. LA SESSION DE NOVEMBRE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE	
Presse belge	1
Presse allemande	3
Presse française	5
Presse italienne	7
Presse luxembourgeoise	10
Presse néerlandaise	11
Presse d'outre-mer	15
II. PROBLEMES EUROPEENS ACTUELS	
1. L'avenir de la construction européenne	17
2. L'accélération de la mise en oeuvre du marché commun et les Pays tiers	25
3. Les pays et territoires d'outre-mer	32
4. La visite officielle du President FURLER à Bruxelles	33
5. Divers	34

P R E S S E B E L G E

Les journaux belges de toutes opinions ont largement relaté les débats de l'Assemblée durant la session de novembre et, particulièrement, les interventions, parfois passionnées, qui eurent pour cadre le "Colloque".

Sous le titre "Les Parlementaires européens lancent une violente offensive contre l'immobilisme des Six - MM. DUVIEUSART, BOHY et DE KINDER ont prononcé d'accablants réquisitoires contre l'égoïsme paralysant des gouvernements"; Charles REBUFFAT, envoyé spécial du SOIR à Strasbourg, écrit (23 novembre) : "Le colloque annuel entre les ministres de la "Petite Europe" et l'Assemblée parlementaire européenne a provoqué un nombre record d'interventions sur les bancs de l'hémicycle strasbourgeois. Sans nul doute, cette abondance témoigne du sentiment général que l'heure est venue, pour les Six, de faire un pas vers leur unification politique.

"Mais quelle sorte de pas, voilà la question ? Nombre de parlementaires ont pu ainsi reprocher aux gouvernements de se relayer dans l'opposition pour bloquer les plus modestes progrès. M. DE KINDER s'est particulièrement distingué dans cet exercice. Au nom de l'Européen moyen et du bon sens, il a froidement accusé les ministres d'avoir fait perdre son temps à l'Assemblée, de prêter plus d'attention "aux intérêts sordides" qu'aux grands principes, et de prendre les plus grandes libertés avec le cartésianisme". (...)

Après avoir résumé les discours prononcés par les ministres, LE SOIR constate non sans ironie : "Bref, comme on le voit, personne ne nie la nécessité du mouvement, mais comme les choristes d'opéra, tout le monde le proclame en marchant sur place ou tout au moins en retenant l'autre. M. BATTISTA, président de la Commission politique de l'Assemblée a relevé, à cet égard, avec un humour non dépourvu d'amertume, que les responsables européens avaient non moins vivement conscience de l'urgence des problèmes que de la prudence avec laquelle il convenait de les résoudre.

"Réveillée par les dures critiques de M. DE KINDER, secouée par les sarcasmes désabusés de M. BATTISTA, l'Assemblée est passée brusquement à une contre-offensive d'une violence inattendue. Il faut dire qu'à l'exception de M. PICCIONI, les membres du Conseil des Ministres s'étaient presque déconsidérés par la faiblesse de leurs interventions, dont la pusillanimité avait douloureusement contrasté avec le discours émouvant de M. FRIEDENSBURG, député de Berlin, mieux placé que quiconque pour juger de l'urgence et de la gravité de certains problèmes

européens. Les représentants belges se sont particulièrement mis en vedette dans cette opération. M. DUVIEUSART, d'abord, a lancé un ultimatum aux ministres. Leur accord, le 5 décembre prochain, sur une mesure aussi dérisoirement simple que la fusion des exécutifs communautaires sera le test décisif de leur bonne volonté. Au demeurant, s'ils n'installent pas, d'ici le 31 décembre 1961, un exécutif unique, M. DUVIEUSART propose (aux applaudissements de ses collègues), que l'Assemblée provoque délibérément "la crise des institutions" en renversant, grâce à son droit de censure, tout exécutif non unifié qui se présenterait devant elle.

"Le sénateur de Charleroi a convenu que, sur le plan économique, les Six pouvaient se féliciter des progrès réalisés. "Mais, politiquement, où en sommes-nous ? s'est-il écrié. Nulle part. Matériellement, tout va bien, mais dois-je vous rappeler que dans le règne animal, l'engraissement est le prodrome de l'abattoir ? Mais, pour faire respecter notre bien-être, nous sommes le néant. Il arrive un moment, dans l'histoire des sociétés byzantines où elles attendent le bon barbare. Quel effet, je vous le demande, Messieurs du Conseil des Ministres, certains de vos discours auraient-ils eu sur des maréchaux soviétiques, s'ils avaient pu les entendre".

"M. BOHY a parlé sur un ton moins grave. Mais sa brillante ironie n'a pas été moins mordante, moins cinglante pour les ministres. Il a relevé dans leurs interventions "la pusillanimité, les réticences, les contradictions". Il a dénoncé l'égoïsme des gouvernements. "C'est l'esprit de communauté qui vous échappe, a-t-il déclaré aux ministres. Ce qui vous paralyse, c'est votre impuissance à découvrir les problèmes dans leur ensemble".

La presse belge souligne unanimement, par ailleurs, l'importance du rapport de M. DEHOUSSE et le brillant exposé qu'en fit son auteur.

Le débat sur les rapports des Communautés européennes avec les pays et territoires d'outre-mer inspire ces réflexions à M. Victor LEEMANS, membre de l'Assemblée dans DE STANDAARD (26-27 novembre). Le NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT attirait dès samedi dernier l'attention sur une méthode de travail plutôt surprenante et que son correspondant particulier de Strasbourg avait déjà dénoncée. Un groupe de parlementaires européens effectue un voyage de quelques jours dans certains pays d'Afrique. Un rapport est rédigé à ce sujet, des conclusions générales et d'allure conciliante sont formulées relativement à l'assistance aux pays en voie de développement. Pour la circonstance, on ne manque pas d'aromatiser l'ensemble d'un petit parfum africain et l'on se base sur ces déclarations pour fonder la politique d'association entre les Etats africains et l'Europe des Six. Toutefois, même ceux qui sont d'accord avec les objectifs proposés ne peuvent ne pas s'élever contre le procédé, tant du point de vue de la logique que de celui de la méthode de travail parlementaire à suivre. Peut être certains hausseront-ils les épaules devant le formalisme de ce grief. Ils ont tort : il n'y a aucune raison pour que les parlementaires traitent ces questions d'après quelques vagues impressions et les expédient comme s'il s'agissait d'un système d'assistance à la mode.

Trop graves sont ces problèmes, et en l'occurrence, beaucoup trop de fonds ont déjà été versés dans ce tonneau de Danaïdes pour que l'on puisse se contenter d'un sentiment de solidarité et de le placer à la base d'un programme constructif. Il ne faut pas non plus que cet aphorisme de John MAYNARD KEYNES puisse s'appliquer aux parlementaires : "the practical men are the slaves of some defunct economist".

Tandis que LE PEUPLE (22 novembre) souligne l'importance du rapport DE BLOCK et en publie une longue analyse, L'ECHO DE LA BOURSE (22 novembre) remarque : "Des débats concernant les rapports des communautés avec les pays et territoires d'outre-mer, il faut retenir la volonté des membres de l'Assemblée de sauvegarder les liens d'association existant actuellement, mais en procédant aux adaptations rendues nécessaires par l'instauration de nouveaux régimes politiques dans ces pays d'outre-mer. Un des rapporteurs, M. PEYREFITTE, a souhaité que le Fonds européen de Développement puisse consentir des prêts à long terme et participer à des opérations tendant à l'organisation et à la défense des marchés ou à la garantie qui pourrait être accordée aux capitaux privés. M. PEYREFITTE a suggéré, à cet égard, la création d'un Conseil de l'association, projet qui a été accueilli avec sympathie. Appuyant les considérations de son collègue, M. LE HODEY a regretté en plus que le Fonds européen de Développement ne puisse disposer de ressources plus étendues".

Mettant en épingle l'exclamation de M. DE BLOCK : "Ce n'est pas une, mais dix universités européennes que nous devrions créer", LE SOIR constate au sujet du débat sur le budget de fonctionnement des Communautés (24 novembre) : "De manière générale, le dialogue entre les parlementaires et le représentant du Conseil des ministres, gardien des deniers européens (en l'occurrence M. LUNS), a été empreint de sérénité. M. LUNS a d'ailleurs souligné que ses collègues et lui-même n'auraient jamais la moindre intention de museler l'Assemblée en lui mesurant ses moyens d'existence, ce qui suffirait à régler une question de principe fondamentale".

P R E S S E A L L E M A N D E

Au cours de la session de novembre l'intérêt de la presse allemande s'est concentré, comme il fallait s'y attendre, sur les débats entre l'Assemblée parlementaire européenne et les Conseils de ministres. Les titres d'articles emploient à plusieurs reprises les expressions de "rebellion", de "révolte" et de "trompettes de Strasbourg".

Le HANDELSBLATT (24 novembre) écrit : "La discussion quelque peu rocailleuse entre l'Assemblée des trois Communautés européennes et les Conseils de ministres a pris mardi après-midi des accents d'une violence inaccoutumée. Lors du débat sur la proposition relative à une fusion des trois Exécutifs européens, l'ancien premier ministre belge, M. DUVIEUSART, et le député socialiste BOHY ont lancé, au nom de leurs groupes, des attaques extrêmement virulentes contre les gouvernements des six pays. Ils leur ont reproché

leur manque de courage et de décision. Leurs attaques, que soutenaient tous les membres présents, prirent presque la forme d'une motion de censure.

Le président du Conseil de ministres, M. LUNS, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, réussit à s'acquitter déceimment de la tâche délicate qui lui incombait de répondre en fin de séance uniquement parce qu'il prit position contre les principaux griefs énoncés en sa qualité de membre du gouvernement néerlandais. S'il a pu se prononcer à ce titre avec toute la netteté voulue, c'est principalement grâce au fait qu'il pouvait se placer avec une conscience relativement tranquille du côté des députés"... "Du point de vue de la forme, l'avertissement adressé par l'Assemblée parlementaire européenne aux Conseils de ministres n'a pas une grande portée car les traités n'ont pas établi de liens entre l'Assemblée et le Conseil de ministres. Sa valeur est donc uniquement d'ordre moral. Mais son efficacité pourrait être plus grande si les députés faisaient leur le courage qu'ils réclament des gouvernements et s'ils agissaient en conséquence dans leurs pays au sein des parlements et de leurs partis. A elle seule, une telle activité constituerait déjà un élément de revalorisation de l'Assemblée parlementaire européenne".

La DEUTSCHE ZEITUNG (25 novembre) traduit l'opinion suivante : "Enfin, l'Assemblée parlementaire européenne a osé donner le signal de la révolte. Démocrates-chrétiens, socialistes et libéraux ont refusé de souscrire au "travail entièrement insuffisant" du Conseil des ministres. Ils refusent d'admettre plus longtemps que le Conseil se contente de prodiguer des paroles apaisantes et conciliantes mais insignifiantes, et ils ont prédit que toutes les institutions européennes tomberaient après le 1er janvier 1962, si d'ici-là les gouvernements nationaux ne donnaient pas au moins leur accord pour unir en une seule autorité économique les trois exécutifs européens ... Ces derniers mois, le malaise provoqué par les dissensions politiques des pays européens a augmenté. A Strasbourg, on estime que le ministre des affaires étrangères français, M. COUVE de MURVILLE, n'a pas été trop pessimiste dans sa mise en garde contre les graves crises politiques que l'Europe aura à résoudre l'année prochaine et pour lesquelles elle n'est pas encore préparée. Aussi de nombreux parlementaires européens adoptent-ils aujourd'hui l'idée de de GAULLE et sont-ils partisans d'une accélération graduelle de l'intégration politique de l'Europe grâce à une collaboration constante entre les gouvernements. Leur malaise a encouragé les tentatives qui s'efforcent à obliger les gouvernements nationaux de prendre de nouvelles initiatives. Leur inquiétude se traduit par un effort visant à libérer l'intégration européenne de son aspect unilatéral et exclusivement économique pour lui donner enfin un caractère plus politique. En même temps, l'Assemblée parlementaire européenne est à la recherche d'une nouvelle formule. Elle ne veut pas être liée uniquement par les traités de la C.E.E. Elle voudrait entrer en scène en tant que parlement politique. C'est la raison pour laquelle elle demande des pouvoirs plus étendus. Cependant, tant que ses membres ne seront pas décidés à tenir un langage plus clair, tant qu'ils se borneront à faire des politesses aux ministres, ils n'auront aucune chance d'affirmer la personnalité dont l'Assemblée vient de prendre conscience. Ils ont sous les yeux l'exemple du Conseil de l'Europe pour leur servir d'avertissement : les repré-

sentants des quinze pays européens qui s'y réunissent parlent dans le vide, parce que les gouvernements ne prennent plus leurs débats au sérieux. De ce fait, la révolte de Strasbourg contre le Conseil des ministres ne s'élevait pas uniquement contre la négligence des gouvernements nationaux. C'était en même temps une tentative faite par l'Assemblée pour accéder à sa propre tribune politique et y remplir son rôle futur : servir de contrepoids sur le plan parlementaire aux exécutifs des gouvernements. Mais les députés doivent bien se rendre compte d'une chose : leurs attaques de Strasbourg demeureront sans effet si leur profession de foi en faveur de l'Europe et d'une intégration politique n'est pas proclamée là où la résistance est plus lourde encore de conséquences qu'à Strasbourg, c'est-à-dire au sein des parlements des six pays européens.

La FRANKFURTER NEUE PRESSE (25 novembre) s'exprime dans des termes très critiques : "Les Européens se sont lancés dans une ultime attaque, presque désespérée, espérant sauver le plus possible de l'idée européenne initiale, avant que la porte ne se referme pour longtemps. Mais il est permis de douter de leur succès. Il est apparu clairement et de manière décourageante à Strasbourg combien les Communautés existantes se sont édifiées en dehors de l'idée des "Européens", et combien, au fur et à mesure que le temps passe, - ainsi par exemple de l'époque de la C.E.C.A. à celle de la C.E.E. et de l'EURATOM - on a versé de plus en plus d'eau dans le vin européen. L'intégration européenne était primitivement guidée par l'idée que la communauté supranationale aurait une structure modelée sur celle d'un Etat démocratique, qu'elle serait dotée des institutions correspondantes jouissant de compétences analogues. En réalité, seule la Haute Autorité de la C.E.C.A. a les pouvoirs d'un véritable exécutif. Elle seule possède une autorité supranationale. Encore celle-ci se trouve-t-elle limitée en raison du domaine spécialisé que recouvre cette institution ; et pourtant, elle a un pouvoir supérieur à celui que l'on accorda six ans plus tard aux Commissions des deux autres Communautés. Quant au rôle de l'Assemblée, il est encore plus modeste. Cela s'exprime précisément dans son opposition au pouvoir des gouvernements. La seule arme des députés consiste dans la motion de censure, dont la menace a été lancée à Strasbourg et par laquelle les Exécutifs peuvent être renversés. Mais elle n'a pas une grande influence sur les gouvernements ; elle ne peut ni exiger la formation de nouvelles Commissions conformes au désir de l'Assemblée, ni soumettre les exécutifs au contrôle efficace de cette dernière. Aussi le voeu si violemment exprimé en faveur d'une fusion des exécutifs des trois communautés a-t-il peu de chance de se réaliser".

P R E S S E F R A N C A I S E

La session de novembre 1960 de l'Assemblée parlementaire européenne a donné lieu à des commentaires d'importance au moins égale à celle des sessions précédentes. Si l'on élimine les articles de simple information, rendant compte des divers débats, les commentaires sont peu nombreux. Ils ne sont pas toujours d'un ton très optimiste.

La session s'ouvrait cependant sous d'heureux auspices COMBAT du 17 novembre 1960 titrait son article annonçant la session : "L'Assemblée parlementaire européenne va préparer le "sommet" du

5 décembre". On sait ce qu'il en est advenu.

Les travaux relatifs à l'association des pays d'outre-mer ont été largement mis en valeur. Plusieurs titres, dont LE MONDE et LE FIGARO, mettent en lumière la proposition de création d'un "conseil d'association" contenue dans le rapport de M. PEYREFITTE. La presse française est unanime à reprendre la position de l'Assemblée, sans critique ni commentaire, ni apport d'idées nouvelles.

La fusion des exécutifs est le sujet d'autant d'articles, mais ceux-ci sont déjà plus nuancés. La position de l'Assemblée est généralement approuvée, mais les responsables du "labyrinthe européen" sont parfois recherchés. Cette expression sert de titre à M. André FRANCOIS-PONCET, dans LE FIGARO du 28 novembre. Il débute ainsi :

"Il faut avouer qu'une grande partie du public ne sait pas bien de quoi il s'agit quand on lui dit que l'Assemblée parlementaire européenne a demandé la fusion des trois exécutifs ou que les parlementaires de l'O.T.A.N. ont tenu séance avant que se réunisse le Conseil atlantique".

Et exposant le rôle de l'Assemblée et justifiant sa position, il poursuit :

"Mais le véritable exécutif, ce sont en réalité les six gouvernements. Ceux-ci ne siègent pas à l'Assemblée, et l'Assemblée n'a aucun pouvoir sur eux. L'habitude s'est, cependant, instaurée de tenir, une fois par an, un colloque entre les ministres des six gouvernements et l'Assemblée parlementaire. Dans ce colloque, qui a eu lieu il y a quelques jours, les parlementaires, d'un côté, les ministres, de l'autre, s'expriment à coeur ouvert."

"Nous voulons, du moins, le croire. Il serait tout de même exagéré de prétendre qu'il en soit, jusqu'ici, sorti des décisions d'importance".

Le "colloque" a également déçu de nombreux autres journalistes. Certes, un vieil habitué de l'Assemblée, comme J. PICARD-BRUNSVICK sait reconnaître, dans LA QUOTIDIENNE du 26, 28 novembre, ce que le colloque a apporté de positif :

"Ce qui est important est le fait que six ministres se soient dérangés pour affronter un débat que le traité ne leur imposait pas". ... "Ce faisant, ils ont dû reconnaître des limites nouvelles à la compétence de l'Assemblée européenne. Le discours initial de M. Fernand DEHOUSSE avait fort heureusement placé le débat sur ce terrain favorable".

NOUVEAUX JOURS du 2 décembre parle par contre d'"impression décevante". LA VIE FRANCAISE du même jour, sous la signature d'un spécialiste, Jacques NEME, conclut son analyse hebdomadaire :

"Le divorce entre les perspectives tracées par des parlementaires et les obstacles qui s'amoncellent au stade des discussions entre techniciens montre la nécessité d'un arbitrage

politique. Les entretiens gouvernementaux qui vont se multiplier au cours du mois de décembre peuvent en fournir l'occasion".

Il ne semble donc pas que, pour lui, le colloque ait fait avancer la solution. C'est ce qu'affirme pour sa part très nettement P.L. DARNAR dans LE DAUPHINE LIBERE du 25 novembre. Après avoir exposé et approuvé le plan du Général de GAULLE, il enchaîne :

"De l'aveu de M. Hans FURLER, qui préside l'Assemblée de Strasbourg, le débat que ce petit parlement (encore postiche, ou potiche) a eu avec les ministres des Etats "n'a pas répondu à tous les espoirs que certains avaient placés en lui".

"Des points pratiques ont certes été marqués"....

"Mais, d'autre part, les engagements d'ordre politique, dans les bouches officielles françaises, ont paru moins chaleureux qu'à Luxembourg dans les bouches officieuses et certains silences ont frappé comme de graves lacunes". ... "Souhaitons que la France ne retarde pas sur l'heure européenne".

Sur un point particulier, l'intervention, au cours du colloque, de M. DE KINDER, a été particulièrement remarquée, depuis le JOURNAL DU PARLEMENT jusqu'au MONDE qui titre sur trois colonnes le 24 novembre : "Un député belge se fait l'interprète du mécontentement des petites nations".

P R E S S E I T A L I E N N E

Trois points ont notamment retenu l'attention de la presse italienne : la politique extérieure commune, la nécessité d'une communauté eurafricaine et la fusion des Exécutifs européens. Les journaux ont accordé une grande importance à l'intervention du sénateur PICCIONI qui a illustré la position du gouvernement de Rome face aux problèmes politiques de l'unification européenne. La politique européenne commune, on le sait, a constitué et constituera l'un des principaux pivots de la politique extérieure italienne ; et c'est avec une vive satisfaction qu'on a reçu l'assurance que le gouvernement de Rome mettra toute son énergie et tous ses soins à réaliser les objectifs communs dans le cadre du traité des Communautés européennes et de ces principes qui considèrent la Communauté comme un instrument d'unification européenne, de renforcement du monde libre et de développement économique et social pour tous les peuples du monde.

Sous le titre "Incertitude à Strasbourg", l'envoyé du journal IL GLOBO (Rome) écrit que certaines déclarations des représentants des gouvernements des pays membres de la Communauté et des Exécutifs européens ne manquaient pas d'ambiguïté ni d'hésitation ; elles ont confirmé que la politique d'intégration européenne traverse une période difficile. Le ministre des Affaires étrangères de France a évité avec une grande habileté les points les plus délicats mais il n'a pas réussi à dissiper la défiance provoquée par les récentes initiatives du gouvernement de Paris ; malgré le ton tranquilisant de son intervention, le ministre allemand von MERKATZ

n'a pas pu dissimuler les divergences essentielles qui opposent Bonn et Paris en politique étrangère. Le discours le plus sérieux et le plus objectif a été celui du vice-président du Conseil italien, le sénateur PICCIONI, parce qu'il a confirmé la rectitude et la clarté de la politique de Rome.

Reprenant l'intervention de M. RUBINACCI, plusieurs journaux ont souligné le fait qu'il faut voir dans le colloque qui a eu lieu avec les Conseils de ministres une reconnaissance évidente du caractère politique de l'Assemblée parlementaire européenne ; ils ont mis en relief la conception libérale qui inspire les rapports de la Communauté européenne avec les pays tiers. En ce qui concerne l'Amérique latine, la presse souligne les vastes possibilités de collaboration qui s'offrent à l'Europe, surtout si les pays d'Amérique latine choisissent la voie de la coopération qui facilite leur coopération avec l'Europe des Six. Quant aux pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté, on espère que la prochaine rencontre entre une délégation de l'Assemblée parlementaire européenne et les représentants des parlements africains, qui aura lieu à Rome dans la troisième décennie de janvier, témoignera des progrès toujours plus grands de la collaboration eurafricaine.

Après avoir observé que l'évolution des débats qui se sont déroulés à l'Assemblée offre une image plus claire des idées fondamentales que les conclusions, IL POPOLO (Rome) écrit sous le titre : "L'Europe cherche de nouveaux termes pour son dialogue avec l'Afrique" :

"La question fondamentale était et demeure la suivante : Que faut-il faire afin que l'association ne soit plus considérée comme une expression de néo-colonialisme ? Que faut-il faire pour que les Africains et les Malgaches se sentent solidaires de l'Occident et avant tout de l'Europe ? Pourrions-nous, tous ensemble, résister à la pression communiste qui s'exerce sur nous et édifier, sur une base paritaire, une solide construction d'intérêts féconds entre l'Europe et une partie au moins de l'Afrique ? Il ne s'agit pas tellement de "combler un vide" comme d'aucuns ont voulu le faire croire et le suggérer ; souvenons-nous de l'effort que l'Angleterre, puis les Etats-Unis, ont accompli pour combler un autre vide au Moyen-Orient, effort qui s'est avéré lourd de conséquences dangereuses et qui a abouti à des résultats que l'on peut considérer comme négatifs sur le plan politique et militaire. Ce sont les indigènes qui doivent combler ce vide et non des personnes étrangères de race et d'intérêt. Il en va actuellement pour les Africains comme il en fut, par la force des choses, pour les Arabes. Il convient au contraire de trouver un dénominateur commun qui unisse délibérément Africains et Européens. Le caractère paritaire de l'association est un principe déjà acquis l'an passé ; cette année s'est enfin imposé un autre principe qui est celui de la participation à l'action commune en Afrique".

Se référant à l'intervention de M. MALVESTITI, président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., qui préconise pour le pouvoir central de la Communauté des pouvoirs supra-nationaux appropriés, IL SOLE (Milan) fait remarquer que c'est précisément sur ce point que la situation paraît pleine de contradictions. La création d'une Communauté européenne plus étroite est inconcevable

sans l'avis favorable de la République française et sans une entente totale avec le gouvernement de Paris. Mais c'est précisément cette entente qui semble difficile. En effet, alors que le président MALVESTITI souhaite la création d'autorités communes, encore plus unies que celles qui existent à présent et munies de pouvoirs supranationaux, le premier ministre DEBRE renforce la position française qui voudrait limiter les pouvoirs européens à une entente strictement intergouvernementale.

LA GIUSTIZIA (Rome) écrit à propos du colloque entre l'Assemblée parlementaire européenne, les Conseils de ministres et les Exécutifs communs que "même s'il obéit à une tradition récente, le système des colloques a déjà rencontré une large faveur dans les milieux de la Communauté et il se présente comme l'un des instruments de collaboration les plus valables entre toutes les institutions de la Communauté".

Au sujet des travaux de la session, les sénateurs BATTAGLIA, BATTISTA et MORO ont fait les déclarations suivantes au GIORNALE DEGLI ITALIANI (Paris), au GIORNALE D'ITALIA (Rome), et au POPOLO (Rome).

Le sénateur BATTAGLIA a dit que ceux qui parlent d'une crise dans le domaine des institutions communes et ceux qui affirment que nous nous trouvons au début d'une période de stagnation des institutions européennes ont raison, tout comme "nous aussi, nous avons absolument raison lorsque, tout en constatant un arrêt dans le processus de l'intégration européenne, nous ne voulons pas attendre pour reprendre notre chemin que survienne un élément favorable. Nous arrêter risquerait non seulement d'entraîner plus tard un ralentissement de notre marche ; cela signifierait aussi l'avilissement et l'annihilation des efforts accomplis jusqu'à présent en faveur de l'unité européenne".

Le sénateur BATTISTA met l'accent sur la nécessité de "commencer dès à présent à faire l'unité politique, pour ne pas se heurter à de graves difficultés, une fois réalisée l'intégration économique" ; il affirme à nouveau que la politique des Six à l'égard du reste du monde doit être unique, parce qu'il est impossible d'être en désaccord sur certains problèmes de politique étrangère et de demeurer unis pour ce qui regarde la politique commerciale ou économique. Le sénateur BATTISTA affirme ensuite que les structures communes actuelles doivent être utilisées au maximum et qu'il ne faut pas les abandonner pour suivre d'autres voies ; il n'est pas nécessaire non plus de songer à la création d'autres institutions, car ce n'est pas leur multiplication mais leur efficacité qui fera l'Europe.

Le sénateur MORO a déclaré que le "développement économique, social et culturel des pays et territoires associés et l'instauration de rapports plus étroits avec la Communauté constituent l'un des buts essentiels et permanents des traités. L'évolution politique du monde africain doit pousser la Communauté à étendre à tous les nouveaux Etats africains la possibilité de s'associer au marché commun. Les structures et le développement économique et social des pays d'outre-mer doivent donc être conçus en fonction des exigences, des particularités et des désirs des populations des nouveaux Etats africains et de Madagascar". Il faut donc considérer comme une notion périmée l'association fondée sur un acte de volonté

unilatéral des puissances signataires des traités de Rome.

P R E S S E L U X E M B O U R G E O I S E

La presse luxembourgeoise s'est surtout intéressée au débat sur la fusion des trois Exécutifs. "C'est le ministre luxembourgeois des affaires étrangères, M. Eugène SCHAUS, qui s'exprime avec le plus de netteté sur cette question -écrit le LUXEMBURGER WORT du 23 novembre. Il vaudrait mieux, dit-il, considérer ce problème dans son contexte véritable. Or, les trois Communautés ont pour objet trois domaines très différents. Une fusion pourrait occasionner de sérieuses difficultés de nature tant économique que politique. Le Luxembourg, en particulier, doit à cet égard exprimer ses réserves, et ce non en raison de la question du siège des Communautés (bien qu'elle ait une grande importance pour le Luxembourg) mais surtout parce que le Luxembourg, ayant accepté d'inclure dans la C.E.C.A. son industrie sidérurgique qui constitue 80 à 85 % de son économie nationale, a évidemment le devoir de veiller à ce que soient pleinement et entièrement maintenues les garanties qui lui sont accordées par le Traité".

Le LETZEBURGER JOURNAL du 26 novembre est satisfait de la prise de position de M. SCHAUS, ministre des affaires étrangères : "Après le discours de M. Eugène SCHAUS devant l'Assemblée parlementaire européenne, les esprits s'excitèrent. Voici qu'enfin un ministre responsable avait dit en message clair quels étaient les désavantages de la fusion des trois exécutifs des institutions européennes existantes. Notre ministre des affaires étrangères avait parlé des graves inconvénients qui pourraient résulter de la fusion en ce sens qu'un seul exécutif devra trancher des problèmes complexes de plusieurs domaines économiques, mais il n'avait pas craint de dire que la question épineuse du siège se posait avec l'établissement d'un exécutif unique. Notre ministre avait surtout énuméré les problèmes d'ordre juridique et institutionnel découlant de la fusion, puis, allant plus loin, il n'avait pas hésité à exposer une appréhension plus particulièrement luxembourgeoise à un moment où les traités risquaient d'être remis en question. En effet, si le Grand-Duché s'était déclaré d'accord à engager presque toute son économie dans les limites du traité de Paris, il ne pouvait rester indifférent lorsqu'on essayait d'aligner les trois exécutifs l'un sur l'autre, les dénominateurs communs pouvant exclure la supranationalité. Ce n'est qu'entre parenthèses que Monsieur le Ministre SCHAUS soulignait que la question de la fusion des exécutifs ne manquerait pas de poser à nouveau le problème, si vital pour le Luxembourg, du siège unique".

Le TAGEBLATT du 24 novembre soutient le point de vue suivant : "Il est de notoriété publique que le gouvernement luxembourgeois voit le problème de la fusion des Exécutifs des trois communautés européennes en premier lieu sous l'optique de la question de leur siège et du maintien à la Haute Autorité et à la Commission de la C.E.E. du nombre actuel de membres luxembourgeois. Ce que notre gouvernement a raté au sujet de la

question du siège, il ne pourra plus le rattraper en s'opposant à la fusion avec laquelle il risque que quelques hommes de la Haute Autorité quittent Luxembourg pour Bruxelles. C'est également un mauvais argument contre la fusion que d'exprimer sa crainte d'être obligé de sacrifier un des deux Luxembourgeois sur l'autel de la fusion, parce qu'un Exécutif commun des trois Communautés risquerait de ne plus attribuer qu'un siège au Luxembourg. La presse de nos syndicats libres a écrit à ce sujet qu'en pareil cas on pourrait toujours remplacer la quantité par la qualité. M. SCHAUS s'est cependant efforcé de trouver un autre argument encore en faveur de la position de son gouvernement contre la fusion. Il a demandé si, dans le cas d'un Exécutif commun, le Luxembourg qui, par le traité de la C.E.C.A., a fait abandon de sa souveraineté sur la quasi-totalité de son économie; c'est-à-dire sur l'industrie sidérurgique, trouverait encore les mêmes garanties que celles que lui accorde le traité de Paris. Cet argument a semblé particulièrement mal choisi aux yeux de ceux qui se souviennent qu'avant la guerre, le cartel de l'acier a eu pendant des années son siège à Luxembourg, lequel pouvait, sans consulter le gouvernement et sans garanties contractuelles, décider de la vie et de la mort de l'industrie sidérurgique du Luxembourg et donc pratiquement de la vie et de la mort de toute économie luxembourgeoise".

P R E S S E N E E R L A N D A I S E

La presse néerlandaise a accordé une attention toute particulière aux problèmes de l'intégration européenne : les projets du général de GAULLE, les difficultés entre les Six et les Sept, la décision d'accélération et les difficultés auxquelles s'attend l'agriculture sur ce plan, la session de l'Assemblée parlementaire européenne, la visite du président FURLER aux Pays-Bas etc...

Les correspondants de presse qui ont assisté à la session de novembre de l'Assemblée parlementaire européenne ne sont pas unanimes à émettre une opinion favorable sur cette session. L'organe du parti socialiste HET VRIJKE VOLK du 1er décembre parle même d'une "Déconvenue européenne après Strasbourg" :

"Certains membres de l'Assemblée parlementaire européenne sont rentrés dans leurs foyers un peu défrisés. Bien entendu, avant de prendre congé, le président Hans FURLER a répété une fois encore en son allemand chantant combien fructueux avait été le débat entre l'Assemblée et le Conseil de ministres des Communautés européennes et à quel point la discussion sur les grands problèmes européens a été approfondie.

"Mais le président n'a-t-il pas exagéré quelque peu ? Son devoir ne l'a-t-il même pas entraîné à exagérer un peu trop ?

"Certes, le débat a pris par moments une allure vigoureuse, grâce surtout aux socialistes. Mais au lendemain de la fête, au petit matin gris de Strasbourg (et dans le train du

retour) la déconvenue se manifeste malgré tout ! L'Assemblée avait provoqué trop de confusion en un temps beaucoup trop bref. Cinquante, soixante orateurs se lancèrent de grandes phrases à la tête, certains membres des exécutifs se querellèrent devant tout le monde car le commissaire A avait pris la parole avant le commissaire B et les gros bonnets déversèrent un flot de paroles qui ne les engageaient à rien, sans accorder une minute de répit. L'Assemblée parla jusqu'à une heure fort avancée et l'intérêt diminuait au fil des heures. De nombreux orateurs ne suscitèrent qu'un intérêt fort mitigé et ils n'intéressaient qu'eux mêmes. Tout autour, des bancs vides et plus aucun écho.

"Voilà une situation qui est inadmissible pour la jeune Assemblée parlementaire européenne. L'opinion publique ne la connaît pas encore ou la connaît à peine.

"Il est évident que ces symptômes s'expliquent de plusieurs manières. Ils proviennent en grande partie de la structure étrange et très complexe de notre "petite Europe".

"L'Assemblée parlementaire européenne réclame de plus en plus énergiquement l'extension de ses pouvoirs. De nombreux parlementaires espèrent que les élections européennes au suffrage universel direct (envisagées pour 1962 ou 1963) seront un premier pas important vers le raffermissement de la position de l'Assemblée.

"Mais voilà ... tant que l'Assemblée parlementaire européenne ne disposera pas d'une plus grande puissance politique, elle devra se tirer d'affaire par les moyens dont elle dispose, mettre tout en oeuvre pour susciter l'intérêt de l'Europe et éviter tout ce qui pourrait écousser cet intérêt.

"Cela exige une bonne organisation interne, une moins grande prolixité, une présidence énergique et une grande maîtrise de soi. Il faut surtout se rendre compte que l'on aboutira à une impasse si l'on continue à considérer l'hémicycle de Strasbourg comme une sorte de prolongement des six parlements nationaux.

"Par bonheur certains symptômes indiquent qu'un mouvement s'annonce dans la marche quotidienne de l'Assemblée puisqu'on commence à prendre conscience de ces faits.

Dans son édition du 24 novembre, le NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT (libéral) exalta la patience dont a fait preuve M. LUNS, ministre néerlandais des affaires étrangères, au cours du débat sur le budget : "La manière selon laquelle M. LUNS s'est acquitté hier de sa tâche, en sa qualité de président du Conseil de ministres, que ce soit par son discours d'ouverture ou plus tard dans la soirée lorsqu'il a répondu aux différents orateurs, est assurément à inscrire également à l'actif des relations entre l'Assemblée et les ministres. Le ministre ne se contenta pas d'apporter au débat, au demeurant assez ardu et sérieux, un peu d'animation pour laquelle tout le monde lui a été reconnaissant ; il fit également impression par la patience presque inépuisable avec laquelle il suivit les orateurs, après avoir démontré durant les deux journées précédentes une patience identique au cours du débat sur la politique étrangère et sur la fusion des trois exécutifs.

"C'est pourquoi les orateurs des trois groupes politiques se sentirent obligés de lui adresser, après le débat sur le budget, leurs plus sincères remerciements pour l'intérêt qu'il avait manifesté et pour ses interventions.

"On est tenté d'autre part d'appliquer également aux débats sur le budget les critiques que M. LUNS a exprimées mardi après le débat politique sur l'organisation des travaux de l'Assemblée. Cette fois encore, on a voulu trop faire à la fois et les problèmes évoqués ont été traités d'une manière un peu superficielle".

"Cela provient du fait que l'Assemblée parlementaire européenne a examiné non seulement les budgets mais encore le rapport de M. JANSSEN sur la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom ainsi qu'un rapport de Mme de RIEMAECKER-LEGOT, parlementaire belge du groupe démocrate-chrétien, sur le projet de statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom".

Ce même journal libéral publie (le 7 décembre) un article dans lequel il résume les enseignements que l'on peut tirer des derniers débats à l'Assemblée parlementaire européenne et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et attire l'attention de ses lecteurs sur la conception de la France en ce qui concerne la politique atlantique européenne et la politique militaire. Selon l'auteur de l'article, la corrélation est manifeste mais les parlementaires n'en tiennent pas suffisamment compte.

"C'est pourquoi, en ne tenant pas compte de la corrélation qui existe entre les trois projets et en ne considérant que l'un d'entre eux séparément, on se fait nécessairement une idée fautive de la situation en espérant trouver des compromis alors que cette possibilité n'existe pas, puisque l'objectif final doit rester le renforcement de la position française dans la politique mondiale.

"La gravité du danger est apparue clairement au cours du "colloque" entre l'Assemblée parlementaire européenne des six pays des Communautés européennes et le Conseil de ministres des Communautés qui a eu lieu il y a deux semaines sur la politique étrangère. Il a fallu se limiter à examiner le problème sous l'angle des projets européens de la France, étant donné les pouvoirs limités dont dispose l'Assemblée parlementaire européenne qui, même en ce qui concerne la "politique politique" a pu avoir un échange de vues avec le Conseil seulement parce que les ministres ont bien voulu s'y prêter car, selon le traité, elle ne peut discuter que des aspects de la politique étrangère qui se rattachent à la politique commerciale. Les aspects militaires aussi bien que les aspects atlantiques ont nécessairement dû être laissés de côté au cours de ces entretiens.

"Il s'ensuit qu'au sein de l'Assemblée parlementaire européenne les projets français ont été considérés uniquement sous l'angle de la méthode d'intégration suivie jusque là et qu'il a été examiné si les projets de coopération politique intergouvernementale de de GAULLE pouvaient être conciliés avec une intégration qui tend davantage vers la supranationalité.

"Cette limitation a en outre eu pour conséquence qu'un certain nombre de parlementaires de l'Assemblée parlementaire eu-

ropéenne - et, un paradoxe curieux, plus précisément ceux qui affichaient précédemment un fédéralisme intransigeant, tel le socialiste belge DEHOUSSE - ont pu conclure qu'une union entre deux principes aussi différents que celui de la supranationalité et celui de la coopération intergouvernementale était parfaitement concevable. Il faut pourtant ajouter que l'opposition de l'Assemblée parlementaire européenne aux projets de de GAULLE était cette fois beaucoup plus vive et plus évidente qu'au cours de la session d'octobre".

"Si l'on s'attache uniquement aux projets européens de de GAULLE, sans doute peut-on s'imaginer que l'une ou l'autre forme de compromis est possible. Mais si on considère l'ensemble, il devient évident que lorsque le premier pas sera fait on se trouvera engagé dans une voie qui ne permet pas de revenir en arrière et dont on ne connaît pas l'issue. Les compromis sont le propre de la politique mais ils deviennent particulièrement difficiles lorsqu'un des partenaires manifeste une conception aussi "catégorique" que celle du gouvernement français actuel, telle qu'elle ressort de DEBRE et de MESSMER.

Le journal libéral ALGEMEEN HANDELSBLAD du 23 novembre écrit sous le titre "Le débat européen se poursuit" : "L'Assemblée parlementaire européenne qui se compose de représentants des six pays de la petite Europe, poursuit en ce moment le débat interminable sur la formation d'une fédération continentale. Parmi les parlementaires, les partisans d'une pareille fédération d'Etats sont en majorité et se sont donc assignés un travail de propagande".

"Ce travail répond d'ailleurs aux pouvoirs limités de ce collège consultatif qui, dans la pratique, est impuissant vis-à-vis des gouvernements des six pays intéressés. Les plaintes formulées à maintes reprises sur la limitation de ces pouvoirs trouvent un écho beaucoup moins large que ce collège ne le croit. L'Allemand KREYSSIG a fait remarquer hier que les ministres "perdent le contact avec la volonté européenne" et que "les peuples veulent une Europe unie". Il faudrait donc admettre que les gouvernements actuels ne représentent pas leurs populations. Leur aversion pour le fédéralisme ou le doute qu'ils expriment à son endroit, les empêchent de remplir le devoir qu'ils se sont assignés de servir les intérêts nationaux. Les nations ont une telle unité politique, économique, sociale et culturelle que l'on demande tout d'abord aux gouvernements de servir leurs propres populations.

"On parle beaucoup en ce moment d'une fusion entre les trois Communautés européennes. Les Exécutifs des Communautés ainsi que l'"Assemblée parlementaire européenne" sont favorables à cette idée, à condition que la Communauté unique ait un caractère supranational. Rien ne s'oppose à une fusion de ce genre en vue de rationaliser la coopération, notamment parce que la Communauté du Charbon et de l'Acier est manifestement dépassée. Mais souhaiter que le principe supranational l'emporte sur le principe intergouvernemental qui, lui, est réaliste, relève de l'illusion politique. Sur cette base, il serait parfaitement possible de poursuivre la libération des échanges. Il est au demeurant nécessaire d'étendre la libération aux pays qui ne font pas partie du groupe des six".

PRESSE DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

La presse d'outre-mer a, pour la première fois dans son ensemble, informé ses lecteurs des deux débats de la session qui intéressaient les Etats associés : la discussion des rapports établis à la suite du deuxième voyage d'une Délégation de l'A.P.E. en Afrique et à Madagascar, ainsi que la partie du colloque avec le Conseil de Ministres relative à l'association. Les équipes rédactionnelles outre-mer ne sont pas assez nombreuses pour que l'on puisse s'attendre à des articles originaux, et les journaux se sont bornés à reproduire les informations abondamment fournies soit par l'A.F.P. soit par le Service de l'Information de l'Assemblée. Mais tous en ont parlé à un titre ou un autre : ABIDJAN MATIN, PARIS-DAKAR, L'AFRIQUE NOUVELLE, LE COURRIER D'AFRIQUE de Léopoldville et l'ESSOR DU CONGO d'Elisabethville, ainsi que la presse réunionnaise.

MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS a consacré le 26 novembre 1960 son éditorial aux travaux de l'A.P.E. sous le titre : "Pour une application effective des conclusions de l'Assemblée de Strasbourg". Après avoir rappelé les principales conclusions du rapport de M. PEYREFITTE, ce journal écrit : "L'heure est venue d'associer plus étroitement les Africains et les Européens dans une politique économique commune, qui assurerait la stabilité des prix des matières premières, ouvrirait davantage les frontières européennes aux produits tropicaux des territoires associés et permettrait ainsi d'assurer une amélioration régulière du niveau de vie des populations africaines", et il insiste tout spécialement sur l'importance d'une stabilisation des cours des matières premières.

Puis il continue : "Nous estimons, également, qu'il serait heureux que les Africains participent à certaines réunions de l'Assemblée des Six. De telles rencontres ne peuvent que présenter des avantages. Les Africains pourraient périodiquement exposer leurs besoins, et défendre leurs thèses, comprendre aussi davantage le point de vue des Européens dans de nouvelles perspectives".

L'éditorialiste est également d'accord sur la nécessité, soulignée par M. DE BLOCK, d'une harmonisation des plans de chacun des pays africains. "Qu'on demande dès maintenant aux Etats de se mettre d'accord et de présenter leurs projets. Il restera ensuite à exécuter ces plans, grâce aux crédits européens d'une part, et à une assistance technique développée d'autre part".

Par contre, en ce qui concerne une gestion conjointe du Fonds européen par les Européens et les Africains, MARCHES TROPICAUX fait des réserves : "Cette formule n'est pas la meilleure. Il n'est pas, bien entendu, question de vouloir infléchir la politique des Africains ou de leur imposer nos vues. Mais il convient de se rallier plutôt à la formule qu'a retenue M. FOYER : aux gouvernements locaux l'élaboration des projets, au gouvernement français la décision du financement".

Pour terminer, le journal insiste sur la nécessité d'une assistance technique. "Comment s'exercera-t-elle ? Il semble bien

qu'on doive s'orienter vers des solutions qui dépolitisent le problème : procéder par opérations, grâce à l'aide d'un office d'assistance technique qui travaillerait en liaison avec les organismes politiques, actuellement chargés de la gestion. Dans les différents pays de la C.E.E., il y aurait des offices correspondants et l'action de tous serait coordonnée par la Commission économique de Bruxelles".

II. PROBLEMES EUROPEENS ACTUELS

1. L'avenir de la construction européenne

La presse française a continué à analyser les projets européens du Général de GAULLE. Les partisans ne manquent pas qui soulignent en particulier la bonne volonté manifestée par le Gouvernement français ou le réalisme de ses projets. C'est ainsi que M. ARMENGAUD écrit, dans l'INFORMATION du 3 décembre : "En bref, si on peut et doit reprocher au gouvernement français l'abus de propos d'une résonance quelque peu grandiloquente, "déroulé-dienne", il faut reconnaître que seule la France, à l'exception d'une réserve qui ne dura point à l'égard d'investissements européens en Afrique noire, a respecté les règles comme l'esprit des traités."

M. LEYREFFITTE publie une série d'articles soutenant la même thèse. Le plus synthétique, paru dans OPERA MUNDI EUROPE du 30 novembre 1960, rappelle l'ancienneté de la foi européenne du Général de GAULLE, et estime que ses propositions sont les seules réalisables dans les circonstances actuelles. Il conclut : "Le Général de GAULLE est au fond plus pressé que ces partisans du tout ou du rien."

D'autres sont plus réservés, tel M. Maurice FAURE qui répond à une interview dans L'ENTREPRISE du 24 décembre : "Apparemment, les propositions du Général de GAULLE vont dans le sens d'une plus grande cohésion politique de l'Europe. Malheureusement, la politique étrangère de la France apparaît à l'extérieur comme une espèce d'exaltation incessante du nationalisme et sur le plan psychologique, en l'occurrence fondamental, elle a jeté la suspicion sur toutes les initiatives européennes." Il accepterait cependant certains éléments de ce plan s'il était sûr des intentions politiques de ses auteurs : "En attendant, des réunions périodiques des ministres des affaires étrangères semblent un premier pas préférable au néant qui existe aujourd'hui. L'essentiel, c'est qu'on veuille y voir seulement une étape sur une route qui doit conduire, au terme, à une action politique intégrée. Je ne suis pas sûr que les vues du gouvernement français soient conformes au vœu que j'exprime."

M. PLEVEN écrit de même dans le PETIT BLEU DES COTES-DU-NORD du 3 décembre : "... Rappelons-nous que depuis une année, il existe déjà une réunion trimestrielle des six ministres des Affaires étrangères. Qu'a-t-elle fait jusqu'ici, à quoi a-t-elle abouti ? Ses résultats ont été profondément décevants, faute d'avoir eu à exécuter un programme précis."

M. FOHER de même, dans FORCES NOUVELLES du 10 décembre, après s'être félicité de certains ralliements à l'Europe exprime ses doutes : "Nous les croirons ces néophytes s'ils savent comprendre un jour que l'Europe des Six n'est pas l'Europe d'un seul, que l'Europe communautaire n'est pas l'Europe française, que l'Europe des patries dont on nous parle tous les jours doit faire place progressivement à la patrie européenne."

M. COURTIN cependant, président du Comité exécutif français du Mouvement européen, veut croire à une évolution de la pensée du Général de GAULLE. Il écrit dans le FIGARO du 29 novembre à propos du congrès de Luxembourg, auquel ont participé divers députés U.N.R. : "... nous voulons croire que le Général de GAULLE ne sera pas insensible à l'appel qui lui est lancé par quelques uns de ses partisans les plus ardents et qui ne se sont certainement pas engagés à la légère sur un texte aussi important."

L'évolution des événements semble cependant favorable aux commentateurs politiques. Le MONDE du 29 novembre tire ainsi la leçon de la visite de M. DEBRE à Rome : "Cependant, ce n'est un mystère pour personne que de tous les partenaires continentaux de la France, c'est l'Italie qui est de beaucoup le plus favorable au renforcement de la coopération politique entre les Six."

LA DÉLÉGATION DE TOULOUSE du 30 novembre à la veille de la conférence "au sommet", finalement renvoyée, titre : "Bonn se retourne vers Paris", et s'explique ainsi : "... les Allemands ont été déçus par les Anglais au moins sur deux points.

"Sur la force de frappe atlantique notamment, le gouvernement britannique a marqué ses réserves en ne cachant pas qu'il ne se souciait pas de donner - par ce moyen détourné - un pouvoir atomique à l'Allemagne.

"Par ailleurs, lorsque les Américains sont venus demander aux Allemands de payer les frais d'entretien de leurs troupes en Allemagne, les Anglais ont fait immédiatement chorus et s'apprêtaient à faire une demande analogue, lorsque les conversations ont échoué." (...)

"Cela a été assez vivement ressenti à Bonn où l'on semble s'être avisé que, finalement, le Général de GAULLE était un allié plus "sûr" que M. MACMILLAN."

M. BLANKENHORN, ambassadeur d'Allemagne à Paris ayant fait des déclarations à la presse diplomatique, le MONDE du 30 novembre, les commente en ces termes : "C'est la première fois qu'un porte-parole donne publiquement son appui à l'idée du Général de GAULLE de réunions périodiques des chefs de gouvernement des Six. M. BLANKENHORN est resté muet en revanche sur les autres aspects des propositions françaises, et il a nettement écarté toute novation institutionnelle entre alliés occidentaux, prenant ainsi position contre les thèses bien connues de l'Elysée à ce sujet. Il a enfin pris ouvertement parti pour l'intégration et la force atomique atlantique."

Après le renvoi de la conférence Alain CLEMENT dans LE MONDE du 5 novembre analyse en ces termes la position du Chancelier ADENAUER : "Rarement maladie aura été moins diplomatique" (...)" ... le Dr. ADENAUER aurait certainement fait preuve d'une très large compréhension envers les plans européens du Général de GAULLE. Cela aussi bien dans le particulier de ses entretiens avec le président français que parmi ses homologues de la petite Europe. Les grandes lignes d'un compromis possible sur la relance européenne ne datent d'ailleurs pas d'aujourd'hui. Bonn a depuis des semaines adopté, du moins quant à l'esprit, une bonne partie des propositions françaises.

"Les Allemands sont désormais favorables à une conférence régulière des chefs de gouvernement, à une intensification des consultations diplomatiques entre les Six, à la création d'une commission culturelle et peut-être à la longue, quoique avec les réserves qui s'imposent à leurs yeux, à celle d'un organe de coopération militaire intereuropéen.

"L'institution d'un secrétariat permanent ne leur paraît pas d'une immédiate actualité. Mais ils auraient pu l'accepter comme le développement naturel du resserrement de la solidarité des Six. Sur ce plan là la rencontre de Paris aurait pu consommer l'entente franco-allemande, à condition, bien entendu, que des "perturbations", atlantiques", comme on dit en météorologie, ne soient pas venues en troubler la sérénité."

La presse française a cru en effet à un certain revirement "atlantique" du Chancelier. C'est ainsi que Roland FAURE écrit dans l'AURORE du 11 novembre sous le titre : "ADENAUER est plus atlantique qu'européen" : "Au moment où l'Europe aurait eu un rôle certain à jouer, ADENAUER lui tourne le dos et la livre à l'Amérique. Il préconise une entente directe entre les deux colosses russe et américain. Et là réside un danger très grave. Car KENNEDY risque de reléguer l'Europe assez loin de ses préoccupations majeures. Et son tête-à-tête avec KHROUCHTCHEV pourrait ressembler étrangement à la rencontre de Yalta qui eut des conséquences si néfastes pour nos pays."

Même explication dans le FIGARO du 16 novembre sous la signature de André FRANCOIS-IONCET : "Cette entente franco-allemande, le chancelier ADENAUER en a fait, depuis 1949, l'axe, la pièce maîtresse de sa politique.

"Mais il n'est pas prêt pour autant à s'éloigner des Etats-Unis. Le génie d'ADENAUER a consisté à s'accrocher, dès les premiers pas de la République de Bonn, à l'Amérique; il ne la lâchera à aucun prix; c'est à l'aide américaine que revient pour une bonne part le mérite de ce qu'on a appelé le "miracle allemand".

L'EXPRESS du 24 novembre donne aussi cette raison au "raidissement du chancelier" : "Parce que toute la politique de de GAULLE lui paraît avoir pour corollaire le départ ou du moins l'effacement progressif des Américains d'Europe, chose à ses yeux catastrophique."

Certains vont plus loin et craignent un rapprochement de la République fédérale et de Moscou, tel M. Guy MOLLET dans un discours repris par LE POPULAIRE du 14 novembre : "Si nous n'avons pas fait l'Europe rapidement, j'ai bien peur que l'Allemagne ait la tentation de changer de camp. Les impératifs économiques l'y conduisent et l'U.R.S.S. peut consentir un jour à la réunification des deux Allemagnes, à la condition que le nouvel Etat devienne son allié. Nous nous retrouverions alors à l'heure fatale du pacte germano-soviétique."

Le CANARD ENCHAINE du 16 novembre estime que cette évolution vers à la fois Moscou et l'Atlantique est déjà entamée. Il écrit dans son style particulier : "En même temps Mon Konrad a abandonné d'un coup sec sa petite Europe pour se raccrocher, plus que jamais à la chère Angleterre et, à tout hasard, accuse publiquement de GAULLE de saboter le Facte Atlantique.

"... Vous pigez la manoeuvre du Herr vieillard : rapprochement avec Moscou, resserrement avec Londres et tous nos ennuis, c'est la

faute à de GAULLE. Le tout en moins d'une semaine. Il a encore des artères le vieux!"

Le dernier conseil de ministres européens de l'année a cependant réjoui les européens. Les analystes sont d'accord sur la solidité ainsi manifestée par l'Europe des Six.

M. Alain PEYREFITTE écrit dans la VIE FRANCAISE du 30 décembre sous le titre : "l'Europe des Six est irréversible" : "Or, l'important est justement que le technique a dû s'incliner devant le politique". (...) "On peut en attendre deux conséquences politiques essentielles : la première, c'est que le marché commun affirme désormais sa personnalité vis-à-vis des pays tiers." (...) "La seconde conséquence est que les Six, ayant franchi leur propre Rubicon, ne sont sans doute plus très loin maintenant d'avoir atteint le point de non-retour." (...) "Les derniers espoirs de ceux qui souhaitent étouffer le marché commun se sont effondrés."

De même, LE MONDE du 22 décembre exprime ainsi : "Mais c'est aussi un fait politique qui s'affirme. Au delà des querelles de religion sur l'Europe des patries et l'Europe supranationale, plus important que la mise en place de cadres institutionnels nouveaux est ce comportement des Six face aux difficultés de leur entreprise. Ils ont tout subordonné jusqu'ici à l'impératif de leur solidarité. Plus le temps passe et moins le risque est grand de voir un jour l'un des membres de cette Communauté prendre la responsabilité de la faire échouer pour satisfaire des revendications économiques nationales. Dans les faits, une certaine Europe politique est déjà née ..."

En marge de ces problèmes de gouvernements notons que l'action pour l'élection de l'Assemblée au suffrage universel continue. LA CROIX DU NORD du 6 décembre fait une large place à un grand meeting tenu à Lille la veille, au cours duquel en particulier, M. Bertrand MOTTE a déclaré : "l'étape essentielle est l'élection d'une Assemblée au suffrage direct; une entente inter-gouvernementale ne doit pas suffire."

De même FORCES OUVRIERES du 9 novembre publie les décisions prises par son Comité confédéral national demandant le respect des dispositions supranationales du Traité C.E.C.A. et l'"élection au suffrage universel d'une Assemblée parlementaire européenne."

LE POPULAIRE du 6 décembre publie les résolutions adoptées par le Comité exécutif des organisations syndicales C.I.S.L. des six pays favorable aussi à l'accroissement des pouvoirs supranationaux, à la fusion des exécutifs, à l'accélération dans le domaine économique et social, à la représentation des syndicats dans l'exécutif unique. Cette résolution conclut : "Afin de permettre à la classe ouvrière européenne de participer activement à l'édification de l'Europe, l'extension des compétences doit s'accompagner d'une part du contrôle démocratique d'un Parlement européen à élire au suffrage universel et d'autre part d'un élargissement des pouvoirs du Comité économique et social."

Le même journal publie aussi le communiqué de la première conférence européenne des syndicats chrétiens dans lequel ceux-ci demandent entre autres : "... le renforcement du rôle de l'Assemblée parlementaire européenne qui devrait être l'organe de contrôle des institutions européennes communes."

La presse socialiste, par exemple LA PRESSE LIBRE DE STRASBOURG du 26 novembre, fait écho à la demande d'étude présentée par le groupe socialiste de l'Assemblée, demandant de rechercher quelles prérogatives des Parlements nationaux ont été abandonnées par eux en faveur de la construction européenne sans être pleinement transférées à l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Dans le quotidien catholique HET BINNENHOF du 6 décembre, M. W.J. SCHUIJT, membre de l'Assemblée, plaide en faveur de la coordination des politiques étrangères et s'élève contre le NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT, qui a dit "non" aux plans du Général de GAULLE. M. SCHUIJT est d'avis que, lors de la conférence européenne au sommet, il faudra s'efforcer de définir les principes d'une politique commune. "L'élaboration pratique d'une telle politique pourrait être confiée à un groupe d'experts qui, dans un certain délai et sous la conduite d'une personnalité politique de premier plan, serait chargé d'établir un plan concret. Naturellement, il conviendrait alors de tenir compte des institutions et des traités européens existants."

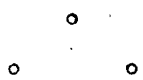
Le journal socialiste indépendant HET PAROOL du 25 décembre voit dans les efforts du général de GAULLE une tentative de revenir en arrière : "il est clair que le Président de la République française ne songe nullement à encourager l'édification prochaine d'une Europe fédérale, au sens politique du terme, mais chercher plutôt à utiliser les liens étroits qui existent dans le domaine économique ainsi que "la communauté de vues" avec la République d'Allemagne fédérale, pour renforcer la position de la France en Europe, au sein de l'OTAN, et d'une manière générale sur la scène de la politique mondiale.

"Toutefois, étant donné que notre pays n'est pas du tout disposé à faire le jeu de la France, aussi longtemps tout au moins que la politique française aura un caractère national aussi prononcé, il convient, à tous égards, de revoir avec esprit critique les conceptions de Paris."

DE TIJD-MAASBODE, journal catholique d'Amsterdam, contient dans son numéro du 16 décembre un article intitulé "Réalité et illusion". Son auteur aboutit à la conclusion que certains projets du Général de GAULLE sont acceptables puisqu'ils visent à rendre l'Europe plus forte : "Sur ce point, la différence réside simplement dans le fait que de GAULLE veut atteindre cet objectif sans créer une Europe fédérative, alors que nous considérons que la fédération est la seule voie possible. Cependant, compte tenu de cette divergence de vues fondamentales et sans que chacun doive renoncer à ses positions personnelles, il existe un certain nombre de points sur lesquels un accord satisfaisant pour les deux parties peut être atteint.

"Qui peut soutenir sérieusement que l'Europe des Communautés est menacée, si les six chefs de gouvernement se consultent régulièrement sur les grands problèmes politiques et que les ministres des affaires étrangères en font de même pour les questions de leur ressort et de façon encore plus concrète et plus détaillée ? Il en est de même pour les ministres de la défense, des affaires

économiques, de l'éducation et des affaires culturelles, des transports, des affaires sociales, etc... Dans tous ces domaines la coopération, la coordination et l'unité d'action font encore gravement défaut. Si la politique générale devenait plus résolument communautaire, cela ne pourrait que renforcer le point de vue européen au sein de l'OTAN. Il existe en matière de défense nombre de questions qui ne sont pas ou guère traitées dans le cadre de l'OTAN, telles la recherche, l'affectation du personnel et du matériel, la formation, tout un ensemble de problèmes très complexes dont la solution doit contribuer à renforcer la position de l'Europe tant vis-à-vis de l'ennemi qu'au sein de l'OTAN. Le problème des transports, des questions sociales, juridiques et fiscales se pose en termes identiques. Améliorer sur ce plan ne signifie en aucun cas porter atteinte aux institutions existantes, ni aux Communautés ni à l'OTAN.



Au lendemain de l'ajournement du "Petit Sommet" de Paris, l'envoyé permanent à Bonn de LA LIBRE BELGIQUE, Georges BLUN, constate (5 décembre) : "La détérioration des rapports franco-allemands est devenue un fait politique de première grandeur. Elle se fait sentir aussi bien sur les bords du Rhin que sur les bords de la Seine. Ni de GAULLE, ni ADENAUER ne sont pas toujours commodes. "Tant qu'on ne sera pas d'accord, il vaut mieux ne pas se revoir", écrit franchement un grand journal bavarois. A Bonn, envers la France, on veut rester prudent et réserve par égard pour les Britanniques et les Américains. Avant hier encore, Allemands et Français étaient "amis". Ils sont encore "de bons voisins".

"On dit ici que le Dr. ADENAUER ne veut pas se faire un "adversaire définitif de de GAULLE", mais que d'un autre côté on ne doit pas perdre de vue qu'il est devenu le "rocher de bronze de l'Europe". Il est vraiment dommage que les rapports franco-allemands se détériorent avec pareille rapidité. Le rêve que caresse ADENAUER et qu'il n'avoue à personne, c'est d'être l'arbitre qui règlera à l'amiable tous les différends et harmonisera tous les rapports."

Sous le titre "En attendant de GAULLE", le député social-chrétien belge Léo TINDEMANS écrit dans DE NIEUWE GIDS (12 décembre) : "Le président français parti de l'idée qu'une conférence réunissant à intervalles réguliers les chefs d'Etat des six pays et ceux de leurs gouvernements, ne pouvait être que fructueuse. Ces personnalités ne disposent-elles pas, en effet, d'un pouvoir de décision dans leurs pays respectifs ?

"D'aucuns virent dans cette conception un fond de vérité mais estimèrent qu'elle avait besoin d'être complétée si l'on désirait mieux et plus sûrement servir l'idéal européen. Ainsi, nous croyons savoir que Jean MONNET, ancien président bien connu de la C.E.C.A., aujourd'hui président très dynamique du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, envisagerait d'adjoindre à l'actuel Conseil des ministres des affaires étrangères un Conseil des ministres de la défense ainsi qu'un Conseil des ministres de l'enseignement. Chaque Conseil serait

doté d'une organisation permanente ayant la préparation des travaux dans ses attributions. Bien entendu, comme on le devine, ces Conseils ne pourraient fonctionner de la même manière que les trois Communautés. Aussi se demande-t-on comment forger un organisme qui empêcherait l'ensemble de se désintégrer sans pour autant contrarier, à l'avenir, la formation d'une unité plus grande.

"A ce propos, MONNET nous a dit qu'il se proposait d'insérer ces quatre conseils - compte tenu de la "proposition de GAULLE" - en même temps que les trois Communautés dans un système européen ouvert à l'évolution ultérieure. Poursuivant son raisonnement, il aboutit à ce qu'il appelle la "confédération européenne" capable de rejoindre la "confédération" chère au général de GAULLE, celle-ci considérée cette fois non point comme un objectif en soi, mais comme une étape provisoire en attendant une meilleure construction.

"Selon ce système, les institutions économiques seraient complétées par des institutions politiques, le tout groupé dans un ensemble, même provisoire. Outre son caractère pratique, on souligne surtout la portée psychologique du système. Celui-ci n'empêche en rien les efforts tendant à la fusion des trois exécutifs et à l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne. En plus de cela, de l'avis des partisans de cette formule, tout au moins, les chances d'une association de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne d'abord, à l'ensemble du système ensuite, resteraient entières.

"Une fois consacrée dans les faits, l'expérience montrera si la formule pourra s'appliquer dans le sens de la solution préconisée de tout temps par les fédéralistes européens.

"Toujours est-il, que la conférence du 5 décembre aurait pu nous révéler beaucoup des possibilités que nous recèle encore l'avenir. Partie remise n'est sans doute pas partie perdue, mais l'opposition que la France a, dans l'entre-temps, rencontrée en Algérie et ailleurs pourrait influencer sur sa politique européenne. Et pourtant, les Six sans la France, ce n'est autre qu'un foyer d'où la mère serait absente ! Chacun attend, chacun épie sa rentrée. Faut-il s'étonner dès lors que pour les prochains mois il ne reste plus à l'affiche du théâtre européen que cette seule pièce d'importance : "En attendant de GAULLE ?".

Le même journal rend compte (16 décembre) en ces termes d'un hommage rendu à M. Paul-Henri SFAAK, pionnier de l'unité européenne, par M. Alfred BERTRAND, membre de l'Assemblée parlementaire européenne et président de l'aile flamande du parti social chrétien belge, au cours d'une conférence tenue à Louvain : "M. SFAAK a toujours été un combattant de l'unité européenne. N'est-ce pas lui qui, en 1946, dénonçait le premier la menace communiste ? L'homme était grand, le pays bien petit : SFAAK s'en fut assumer les fonctions de secrétaire général de l'OTAN. Bien prompt fut, en ce temps là, notre réponse à l'avertissement des milieux européens que ce départ créerait un vide dans le pays : "N'exagérons rien ! M. SFAAK ne nous est point aussi indispensable que ne se l' imagine l'étranger !" Ils ne sont cependant pas rares, aujourd'hui, ceux que les événements des derniers mois portent à se demander si, malgré tout, il n'eut pas mieux valu que SFAAK fût resté parmi nous."

La FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG (2 decembre) consacre un long article à l'attitude du Conseil de ministres et à ses méthodes de travail. Elle fait quelques constatations intéressantes: "Le moment est mal choisi, dit-elle, pour recommander aux ministres de se faciliter quelque peu la tâche en suivant avec plus de bonne volonté et de confiance les propositions de la Commission. même si l'on concède aux services de la Commission qu'à l'exception de leurs statisticiens ils ne procèdent pas à la façon technocratique des ingénieurs sur leur planche à dessin, mais en considérant et en respectant les conditions politiques dans les six pays, le Conseil ne peut faire aucune concession. Plus cependant la Communauté se détachera de la simple union douanière pour s'intégrer dans l'union économique, plus le Conseil rencontrera de difficultés. A ce moment il ne sera guère possible de poursuivre la voie suivie jusqu'à présent. Le Conseil doit se réserver à sa tâche qui est de décider. Il est donc juste de songer à rehausser l'importance des représentants permanents, car ils incarnent le mieux l'idée de l'intégration à côté de la Commission, étant donné que les éléments nationaux coexistent continuellement dans leur Comité tout en s'y opposant. mais il faut maintenant passer à l'action en leur confiant des responsabilités et même en élevant leur rang politique. L'idée de nommer dans les gouvernements nationaux des ministres chargés des affaires européennes était erronée, car une réelle fusion pose des problèmes que seuls des services spécialisés peuvent résoudre. Il ne serait peut-être pas absurde de nommer à Bruxelles une personnalité chargée d'assurer la liaison entre les différents gouvernements et qui serait placée au rang de ministre. Il faut dire que le Conseil de ministres souffre essentiellement de l'absence d'un esprit d'intégration. Les ministres et leurs experts sont enfermés chez eux derrière les barreaux de la bureaucratie nationale et des exigences pseudo-nationales. Puis ils viennent à Bruxelles et veulent reprendre, depuis le début, tout ce que la Commission a mis au point après de pénibles travaux préparatoires et ce dont les représentants permanents ont déjà délibéré en suivant leur flair politique, c'est-à-dire ce que prévoit déjà le Traité. Au début il y eut en matière agricole quelques prises de position erronées; ensuite les pourparlers se sont petit à petit référés aux exigences du Traité et aux possibilités qu'il offre. La première réglementation des cartels doit-elle, si possible, devenir dorénavant l'objet permanent des sessions du Conseil jusqu'à ce que l'on reconnaisse de toute part les dispositions que stipule le Traité et qui ont déjà force de loi ? Certaines sessions du Conseil de ministres ont donné lieu à des débats très serrés, dont les participants gardent même un souvenir réjouissant, car les délégations se lançaient des balles et se passaient des messages lorsqu'elles estimaient qu'à un certain moment il était préférable qu'une autre délégation propose une solution. On assistait à l'intégration des hommes et de l'esprit de négociation. Cela s'est encore reproduit au mois de mai lorsque la décision d'accélération du rythme du Traité a été prise. A l'époque la Commission avait été expressément invitée à exécuter rapidement les parties du Traité qui dépassent le cadre d'une simple union douanière. La Commission ne négligera pas sa tâche. Par contre, le Conseil de ministres, qui adopte actuellement un rythme très lent, risque d'étouffer tout travail et toute initiative des autres institutions en s'abstenant de prendre des décisions."

2. L'accélération de la mise en oeuvre du Marché Commun et les pays tiers.

Dans un article du HANDELSBLATT du 23,24 décembre 1960, M. Ludwig ERHARD, ministre fédéral de l'économie, critique tous ceux qui, jusqu'à présent, ont empêché de "jeter un pont". La situation actuelle est caractérisée par la recherche de constructions accessoires ou factices alors qu'une solution multilatérale s'impose d'urgence. La façon de penser "dans la catégorie des Six" n'est pas en conformité avec les vues des dirigeants politiques des pays de la C.E.E. M. ERHARD critique la Commission de la C.E.E. dont l'aversion pour une solution multilatérale est telle qu'elle déclare cette voix inopportune. La "Commission de contacts" de la C.E.E. n'a jamais été efficiente. L'abaissement de 20 % sur les tarifs douaniers extérieurs n'a pratiquement pas été appliquée. Le ministre fédéral de l'économie est contre l'affirmation que la coexistence de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. divise le marché commun et qu'elle aurait des conséquences occultes préjudiciables aux U.S.A. Il s'agit là d'une construction abstraite qui ne reconnaît pas la nécessité d'assembler toutes les forces du monde libre en un ordre multilatéral.

Sous le titre "Erhard, lui non plus, ne possède pas la formule", la DEUTSCHE ZEITUNG du 25 décembre s'en prend aux idées exposées par le ministre de l'économie fédérale dans le HANDELSBLATT des 23,24 décembre. En rédigeant son article de Noël, le ministre de l'économie fédérale aurait voulu en faire son cadeau de Noël à la Commission de la C.E.E. et adresser "un message de Noël particulièrement amical au président HALLSTEIN". Dans son ardeur à déposer sur la table réservée aux présents quelques solides reproches à l'intention de HALLSTEIN, le ministre ERHARD a pourtant oublié d'adresser son message à quelques destinataires de choix. La DEUTSCHE ZEITUNG poursuit : "C'est ainsi qu'il a oublié le Conseil de ministres des Communautés européennes où le gouvernement fédéral est représenté en permanence. C'est ainsi qu'il a oublié aussi le gouvernement suédois qui, de concert avec les Hélvétiques, a tout fait pour que nos amis de l'A.E.L.E. persévèrent dans leur propre voie. La décision des Suédois et des Hélvétiques n'a pas été pourtant une réaction à la déclaration faite "sans y avoir été mandatée" par la Commission de la C.E.E. et selon laquelle "elle tient la solution multilatérale pour inopportune et même impossible". Les observateurs de l'entourage du ministre ERHARD ne peuvent pourtant pas ne pas avoir entendu les commentaires officiels et ceux, plus importants encore qu'officiels, émis par les ministres de l'A.E.L.E. et leurs collaborateurs aux conférences de Vienne et surtout de Berne. Lors de celles-ci, on n'y a pas déploré l'attitude négative de la Commission de la C.E.E., on y a célébré la sagesse qu'on avait soi-même à rester pour le moment à l'écart d'un marché commun comportant des risques politiques, en attendant que le feu vert soit donné par Paris."

... "En admettant même que M. ERHARD ait oublié de porter aussi la France et l'Angleterre sur la liste de ses destinataires, il demeure plutôt difficile à comprendre qu'il cite à présent les professions de foi émises solennellement et officiellement en faveur d'une vaste zone européenne de libre-échange."

La DEUTSCHE ZEITUNG conclut en ces termes : "l'évolution actuelle de l'économie européenne est dangereuse... Elle crée un malaise, surtout dans les milieux économiques. Or, des perspectives inexactes donnent naissance à des constructions boiteuses. Le message de Noël adressé par ERHARD à HALLSTEIN n'est pas dépourvu d'accents pathétiques. Le ministre de l'économie fédérale lui-même ne nous a pas moins indiqué ce qui importe le plus, : la formule de la solution économique et politique des difficultés européennes."

Le RHEINISCHER MERKUR (16 décembre) écrit : "Souvent, les bureaux responsables de Bruxelles ne voient pas dans l'établissement de rapports plus étroits avec d'autres pays un renforcement du prestige du marché commun, mais l'envisagent surtout comme une charge financière et même purement administrative et comme un surcroît de travail. Tant à Bruxelles, que dans d'autres capitales européennes, bien des fonctionnaires préféreraient que le marché commun terminât d'abord tranquillement sa propre intégration. La portée politique d'un bassin méditerranéen dirigé par l'Europe, ne serait-ce que sur le plan économique, et d'une association entre l'Europe et l'Afrique échappe malheureusement à la compréhension d'une bonne partie de nos Européens moyens. Ils tremblent à la seule idée que l'Espagne pourrait frapper résolument à la porte de l'Europe. Ils lèvent les bras au ciel devant les complications qu'entraînerait une collaboration avec Israël. Quant à la Tunisie et au Maroc, ils les considèrent comme des mendiants importuns. Ils essaient d'échapper aux prétendus désagréments qu'entraînerait une association avec l'Afrique sous le prétexte démagogique que l'Europe n'a pas le droit d'exporter ses ferments de désagrégation sur le continent noir - comme si l'union des Six représentait un facteur de scission; comme si, depuis un siècle environ, l'Afrique n'était pas elle-même divisée dans les groupements les plus divers; comme si enfin, la Grande-Bretagne avait la moindre intention de renoncer aux avantages de sa zone sterling. Si, comme il faut le souhaiter, de nouvelles dispositions politiques étaient prises prochainement, elles devraient être mues par l'idéal paneuropéen, dans le bon sens du terme, c'est-à-dire jouer sans hésiter la carte de l'association afin d'élargir et de consolider l'influence occidentale dans le bassin méditerranéen et en Afrique. Il serait fatal que l'Europe ne saisisse pas ici la chance qui s'offre à elle."

La SUDDEUTSCHE ZEITUNG (5 janvier 1961) fait le commentaire suivant : "Au début de chaque année, un nouveau morceau se détache du mur douanier et contingentaire qui sépare encore économiquement les six pays de la C.E.E. Cette fois-ci, la C.E.E. a franchi une étape décisive lorsque, le premier janvier, les divers Etats membres ont transféré leur souveraineté douanière à l'égard des pays tiers à son pouvoir central, la Commission de Bruxelles, Ce tarif extérieur commun, qui entre en vigueur une année avant la date prévue; le nouvel abaissement des tarifs de douane fluviaux, l'élimination du reste des contingents dans les échanges commerciaux entre les six pays, et enfin, l'application à l'agriculture du programme de réalisation accéléré de la C.E.E. : tels sont les progrès récents les plus saillants de l'union douanière. Dans cet état de choses, celle-ci se fera plus rapidement qu'on ne le pensait."

Ce n'est pas seulement la contrainte exercée par le Traité de Rome qui écarte en quelque sorte automatiquement bien des difficultés. Les choses se trouvent avant tout précipitées grâce au zèle de la Commission de Bruxelles, dont le plan d'accélération réalisé le premier janvier est le témoignage le plus éclatant, et que les contacts personnels entre ADENAUER et de GAULLE ont à peine ralenti. Aussi se trouve-t-on placé devant un fait accompli, même dans un domaine tel que celui du tarif douanier extérieur commun, où l'on eût préféré un rythme plus prudent dans l'intérêt d'une collaboration économique étroite de l'Europe entière. Car la formation de blocs économiques rend discutable le progrès que représente l'intégration européenne partielle opérée par la C.E.E. A chaque accélération de son rythme, l'Europe de la C.E.E. se sépare davantage du reste de l'Europe. Malgré la valeur incontestable des initiatives qui partent de Bruxelles, c'est un fait qu'il convient de ne pas négliger. Tout se passe à Bruxelles comme si l'on voulait réaliser le "marché commun jusqu'au bout avant de traiter sérieusement du haut de cette puissante forteresse avec les autres pays européens."

Dans son numéro du 29 décembre, le journal libéral néerlandais HAARLEMS DAGBLAD se félicite des critiques que M. Ludwig ERHARD, ministre allemand de l'économie a émises dans le HANDELSBLATT de Düsseldorf quant à l'absence d'accord entre les Six et les Sept : "M. ERHARD est mécontent de "l'esprit trop particulariste des Etats", il regrette que la Commission de la C.E.E. - et en particulier son président, M. HALLSTEIN - soit incapable de concevoir la "grande Europe" et il se plaint également du manque de réalisme que manifestait bon nombre d'hommes politiques européens, surtout en France. La zone de libre échange couvrant toute l'Europe, avec la participation éventuelle de la C.E.E. en tant qu'unité, est de l'intérêt non seulement de l'Allemagne, mais également des Pays-Bas et en fin de compte de toute l'Europe.

"Si M. ERHARD espère une attitude plus claire des Etats-Unis sous l'administration Kennedy, nous croyons devoir mettre en doute que des encouragements à la création d'une grande zone européenne de libre-échange puissent nous parvenir de ce côté. Comme le ministre DILLON garde son portefeuille, lui qui fut un grand partisan de la C.E.E. et non pas d'un complexe économique couvrant toute l'Europe, il est permis de se demander si des changements interviendront dans la politique américaine.

"De son côté, l'Organisation européenne de coopération et de développement (O.E.C.D.) n'offre guère de possibilités à de nouvelles initiatives à cet égard, pour la simple raison que les Américains, présents dans cette organisation, voudront avant tout mettre l'accent sur la possibilité pour l'Europe d'accroître son effort d'assistance aux pays en voie de développement.

"ERHARD a raison lorsqu'il écrit que tout ceci ne correspond pas à ce que nous nous étions imaginé, et par le "nous" il vise surtout l'industrie allemande. Nous sommes d'avis que de nombreux industriels néerlandais seront, eux aussi, loin d'être satisfaits de la marche que prennent les événements. L'union de toutes les forces pour prévenir une grave rupture en Europe est plus que jamais nécessaire."

Dans son numéro du 31 décembre, l'hebdomadaire libéral ELSEVIERS WEEKBLAD publie un article intitulé "ERHARD boude" : "Dans un article paru dans la presse allemande, le ministre ERHARD déclare que le refus de penser selon les normes des "Six" ne signifie nullement que l'on soit un mauvais Européen. La volonté politique, un des refrains favoris que nous chantent les Etats lorsqu'ils veulent éviter la séparation définitive des "Six" et des "Sept", s'est maintenant vidée de sa substance. "ERHARD adresse de violents reproches à la Commission de la C.E.E. qui, de sa propre initiative, a déclaré que la solution multilatérale était inopportune, et ne pouvait être retenue et qui a d'ailleurs enterré la "commission de contact" dans ses archives. En fait d'intégration européenne, l'Allemagne n'avait certainement pas envisagé que, à dater du 1er janvier 1961, ses droits à l'importation à l'égard des pays tiers augmenteraient de façon assez sensible, au lieu de subir une réduction.

"Dès à présent, les signes d'une scission apparaissent en Europe, tant dans les faits que dans les idéologies, en même temps que le danger de voir surgir des groupements régionaux. Il n'est pas vrai que l'association des "Six" et des "Sept" doive anéantir le marché commun européen et il est encore moins juste de prétendre qu'une telle politique aboutirait à une discrimination à l'égard des Etats-Unis. Etablir des projets de traités bilatéraux à long terme n'est, aux yeux de M. ERHARD, qu'un jeu de charlatan périmé. La seule possibilité qui reste est la solution multilatérale et, dans l'intérêt de l'Europe, cette solution s'impose de toute urgence.

"Les Pays-Bas, dont les espoirs ont été déçus par la C.E.E. à d'autres égards encore, regrettera que la justesse des vues de M. ERHARD, qui s'exprime pourtant en termes fort clairs, ait eu si peu de résultats pratiques jusqu'à présent."

La presse française constate que le marché commun ne fonctionne pas de façon harmonieuse. Jean PICARD-BRUNSVICK, dans COMBAT du 9 décembre, en attribue la responsabilité principale au "réveil des égoïsmes nationaux", alors que dans le même journal, deux jours auparavant, Louis TESSIER, titrait de Bruxelles : "Le marché commun risque de s'emballer" : "Quelle est la cause de leur inquiétude ? Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est la réussite même du marché Commun. Les auteurs du Traité de Rome craignent que la puissante machine qu'ils ont mis en route n'accélère son mouvement, n'échappe à tout contrôle et cause des dégâts irréparables"...(.)

"En présence des exigences du réel, l'influence dirigiste semble gagner du terrain et contrebalancer celle des libéraux, prépondérante jusqu'alors."

Il appuyait son analyse sur certaines déclarations de M. MARJOLIN : "Si nous n'avons pas à discipliner cette évolution, si le marché commun s'emballait, ce serait la ruine de nos espoirs, car l'unité de l'Europe, à peine esquissée, ne résisterait pas aux efforts de démolition engendrée par les crises sociales."

Pour sa part M. ARMENGAUD attribue les difficultés à une conception trop commerciale, libérale, du Traité de Rome. Il écrit dans le MONDE du 6 décembre sous le titre : "Pour l'Europe du plan" : "Inversement rien n'a été prévu qui permette l'intégration économique effective. La coordination commune des investissements, la répartition raisonnée des tâches, l'équilibre économique entre les régions, la politique commune d'importations et d'exportations à l'égard des pays tiers, l'association étroite des moyens d'assistance aux pays associés d'outre-mer, la règle de la préférence communautaire accordée aux partenaires entre eux et en faveur des pays et territoires associés qui permettraient de tendre à l'emploi optimum des ressources communes, en hommes, en capitaux, en marchandises, en techniques, ont été laissés de côté ou dans le flou." (...)

"En bref, le problème posé, s'il est politique, relève dans son essence et sa solution d'un choix en matière de conception économique."

D'autre part, la presse française fait largement écho à l'intervention de M. ARMENGAUD au Sénat, soulignant "les dangers de la reconcentration des entreprises Krupp."

Plusieurs journaux publient aussi une analyse des propositions de la Commission de la C.E.E. en matière de réglementation des règles de concurrence. La conclusion du MONDE du 10 novembre est significative de la tendance générale, fort réservée : "Les dispositifs proposés sont, on le voit, assez impressionnants, et si les ministres donnaient force de décision à ce texte, l'Europe des Six disposerait d'une réglementation anti-trusts très "musclée".

"Encore faudra-t-il que partiquement la commission ait l'oreille des gouvernements pour exercer efficacement ses droits. Sans doute disposera-t-elle de pouvoirs propres d'investigation et de contrôle pour déceler les ententes coupables, mais quand on sait les difficultés qu'a déjà une administration nationale pour avoir vent de certains gentlemen's agreements entre professionnels, il est permis de penser que beaucoup d'ententes coupables réussiront à passer entre les mailles du réseau d'informateurs communautaires."

"A plus forte raison le travail de la commission sera-t-il particulièrement difficile lorsque les "geants" industriels trouveront sur place, ce qui n'est pas rare, des complaisances du côté des pouvoirs publics. Du moins peut-on espérer que l'"épée de Damoclès" suspendue au-dessus de la tête des industriels qui rêvent de cartels contribuera à éloigner les tentations." (...)

Dans SUD-OUEST du 17 décembre, M. CHASTENET analyse la situation en Angleterre et fait ainsi le point de l'évolution britannique : "De tout ce qui vient d'être dit il résulte que les intérêts britanniques sont de plus en plus liés aux intérêts de l'Europe occidentale, plus spécialement aux intérêts de l'Europe des Six et peut-être plus spécialement encore à ceux de la France.

"Les Anglais n'en sont pas encore pleinement persuadés et il leur en coûte de renoncer au rêve qu'ils formèrent au lendemain de la guerre : faire du Commonwealth une puissance traitant d'égal à égal avec la puissance américaine et exerçant entre elle et l'Europe un rôle d'arbitre." (...)

"Souhaitons que nos voisins et amis prennent pleine conscience de cet impératif avant qu'il ne soit trop tard."

Cette évolution est illustrée de façon plus optimiste par un article du député travailliste Roy JENKINS, publié par l'organe du groupe socialiste de l'Assemblée, et repris par le POPULAIRE du 17 novembre dans lequel on lit en particulier :

"Depuis juillet, les perspectives d'avenir se sont quelque peu améliorées. Une série de démarches diplomatiques indiquent, bien qu'un voile de semi-mystère les entoure, que les Six (et l'Allemagne de l'Ouest en particulier) sont disposés à faciliter notre étroite association avec eux. Nous devrions saisir des deux mains cette possibilité. On ne saurait rien concevoir qui soit pire pour notre pays que de le voir continuer à se tenir en dehors de l'Europe, et je serais prêt pour ma part à accepter notre participation intégrale au marché commun pour éviter cette situation."

Le sénateur TURANI, président de la Commission du marché intérieur de l'Assemblée, a fait à la presse quelques déclarations sur les problèmes actuellement les plus débattus au sein de la commission; il a souligné en particulier l'action énergique que l'on est en train de mener pour aboutir à la suppression des restrictions à la liberté d'établissement et de prestation de services.

"La levée de tout obstacle à la libre circulation de la main-d'oeuvre et à de meilleures possibilités d'emplois dans les pays membres; la création de conditions favorisant dans le domaine du marché commun toute initiative tendant à mettre fin à toute forme de restriction à l'emploi productif de capitaux d'un pays membre à l'autre; l'institution simultanée d'un système commun de réglementation de la concurrence : telles sont - a notamment déclaré l'orateur - les trois étapes fondamentales sur la voie de l'intégration. Le travail accompli dans ce sens par la commission représente une contribution décisive à la pleine réalisation du marché commun."

La signature des accords créant l'O.E.C.D. procure l'occasion à plusieurs journaux de faire allusion aux problèmes des Six et des Sept. Le FINANCIAL TIMES du 13 décembre 1960 souligne que l'entrée dans l'O.E.C.D. de nouveaux membres (Etats-Unis et Canada) calmera les craintes de ceux qui, parmi les Six, craignaient que l'O.E.C.D. ne soit devenue un outil du Royaume-Uni. Le rédacteur estime d'autre part que, bien que les signes de récession dans l'économie britannique renforcent la position de ceux qui désirent une protection de l'industrie et de l'agriculture contre la concurrence continentale, il continue à exister dans le Cabinet britannique une majorité en faveur d'un essai d'entente avec les Six. "Les récentes conversations commer-

ciales avec l'Allemagne et l'Italie, bien qu'elles aient été couronnées de succès, n'ont fait qu'entamer le noeud du problème qui est la résistance de la France." Cette attitude, selon le journal, a peu de chances d'être modifiée tant que la question de l'Algérie ne sera pas résolue.

Le TIMES, parlant dans son numéro du 15 décembre 1960 de la signature de l'accord créant l'O.E.C.D., salue comme un pas en avant l'entrée des Etats-Unis et du Canada dans le nouvel organisme. Il indique que la participation des Etats-Unis à la nouvelle organisation est la reconnaissance d'un besoin de coordination des politiques économiques provoqué par les difficultés économiques qui se manifestent non seulement dans la balance des paiements mais encore par un ralentissement de l'expansion.

"Problèmes pour les Six", tel est le titre d'un article du FINANCIAL TIMES du 21 décembre 1960. L'auteur explique tout d'abord les raisons qu'avait le gouvernement néerlandais de montrer de la reticence à un abaissement de 5 % seulement des droits de douane, au 1er janvier 1961, sur les produits agricoles. Il indique également que l'abaissement des barrières douanières expose l'industrie des Six aux coups de la concurrence industrielle allemande, si bien que des demandes de protection pourraient être formulées dans l'avenir par d'autres pays. Le journal reprend ensuite l'idée déjà exprimée dans son numéro du 13 décembre 1960 sur la position de la France au sujet d'un rapprochement des Six et des Sept. Il écrit : "L'attitude française en la matière est aussi fraîche qu'elle a toujours été, et les récentes conversations entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne n'ont que peu fait pour briser la glace." Affirmant à nouveau que les hommes politiques français sont trop occupés avec le problème algérien, il ajoute que si l'on veut arriver à un résultat dans ce domaine, le premier mouvement devra venir de la Grande-Bretagne.

Le journal de langue anglaise ATHENS NEWS donne dans sa revue de presse du 19 novembre 1960 le point de vue de deux de ses confrères grecs sur le marché commun. Pour le KATHIMERINI (indépendant conservateur) c'est une erreur d'avoir recherché un accord économique trop étroit dans les négociations entre la Grèce et le Marché commun. Si la Grèce continue dans cette voie, elle risque de voir la Turquie prendre sa place dans l'association. Le journal pense que si la Grèce estime qu'elle a intérêt, du point de vue politique et économique, à s'associer au Marché commun, elle doit rechercher un large accord, et qu'il lui sera toujours possible, par la suite et à l'intérieur du Marché commun, de résoudre les problèmes particuliers.

Toute différente est l'opinion du journal gouvernemental ETHNIKOS KIRYX. Il estime que si les négociations n'ont pas encore abouti, c'est parce qu'on a fait surgir brusquement les problèmes du règlement des dettes étrangères de la Grèce. Le journal ajoute que les gouvernements qui empêchent l'association de la Grèce au Marché commun prennent de graves responsabilités et qu'ils devraient peser les conséquences de leur marchandage avant de prendre une décision.

3. Les pays et territoires d'outre-mer

Les relations avec les pays et territoires d'outre-mer provoquent toujours des prises de position dans la presse française. Signalons en ce qui concerne les problèmes économiques un article de M. Gilles GOZARD, dans LE CAPITAL du 17 novembre, intitulé : "Repenser l'aide aux pays sous-développés", qui conclut en particulier : "L'aide ne doit plus être imposée mais être le résultat d'une collaboration entre les pays ou les organisations qui la procurent et les pays qui en sont les bénéficiaires. Cette collaboration implique un effort des deux parties et doit revêtir de ce fait un aspect beaucoup plus commercial tant sous la forme de prêts négociés que de contrats à long terme permettant l'écoulement des productions des pays en voie de développement."

Dans le PETIT BLEU DES CÔTES-DU-NORD du 24 décembre, M. René FLEVEN publie un article intitulé "l'autre Afrique", qui mériterait une citation intégrale. Il y fait en effet l'analyse complète de la situation politique en Afrique Noire et spécialement dans les pays qui ont appartenu à la Communauté française. Nombre de ces observations s'adressent au Gouvernement français. En ce qui concerne les problèmes européens, il fait ainsi le point de la situation : "A la Conférence de Brazzaville, les États africains de l'ancienne Afrique-Equatoriale Française et du Cameroun ont défini leur position à l'égard de la Communauté économique européenne. Ils ont marqué le désir de rester associés à cette Communauté tout en souhaitant que leur situation juridique vis-à-vis de celle-ci soit adaptée à leur situation particulière."

"Ils entendent coopérer avec les pays signataires du Traité de Rome pour l'organisation des marchés des matières premières et la stabilisation de leurs prix. Leurs décisions révèlent un état d'esprit très positif et compréhensif à l'égard de la Communauté européenne, dont les organismes, qu'il s'agisse de la Commission exécutive du marché commun ou de l'Assemblée parlementaire européenne, sont également très favorables au maintien et au renforcement des liens entre l'Europe et l'Afrique Noire."

Dans son bulletin spécial outre-mer du 27 décembre 1960, l'A.F.P. écrit : "Sous le titre "Projets Eurafricains", UNITE AFRICAINE, hebdomadaire de l'Union Progressiste Sénégalaise (Parti gouvernemental) traite dans son numéro paru le 20 décembre 1960 à Dakar, de "la nécessité d'élargir le Marché commun à l'Afrique" et suggère à ce propos la réunion d'une conférence à laquelle participeraient des représentants des gouvernements africains et des gouvernements des "Six" et des "Sept" de l'Europe. Il écrit : "Les dirigeants de l'Europe ont conscience de la nécessité d'un élargissement. Les pays du Marché commun et ceux de la Zone de libre-échange doivent, pour le bien de l'Afrique, y collaborer et non s'y faire concurrence."

Reprenant les arguments développés lors de la Conférence de Brazzaville, l'hebdomadaire poursuit : "Pour que la collaboration soit vraiment efficace et placée sur un plan d'égalité, il importe que les Etats africains ne participent pas au dialogue en ordre dispersé, mais réalisent, au préalable, des regroupements économiques." Et il conclut : "L'idée d'une conférence entre gouvernements africains et gouvernements européens pour le développement du Continent noir, serait peut-être le cadre le meilleur pour mettre sur pied une aide vraiment multilatérale et donc la plus désintéressée qu'il soit possible d'obtenir."

4. La visite officielle du Président FURLER à Bruxelles

La presse belge de toutes opinions, d'expression française ou d'expression flamande, nationale ou régionale, a fait au Président de l'Assemblée, en visite officielle à Bruxelles, un accueil digne de celui qu'elle réserve aux chefs d'Etat en lui consacrant en première page, de longs articles biographiques illustrés de photographies ainsi que de très nombreux comptes rendus de la conférence de presse à laquelle assistèrent plus de 100 journalistes.

D'une importante interview publiée par LE SOIR, nous citerons cet extrait : "La situation est trop sérieuse pour se contenter d'une visite de courtoisie" enchaîne M. FURLER. "Il faut faire quelque chose pour l'Europe et, pour le faire, quel meilleur moyen que d'assumer toutes mes responsabilités présidentielles ? Je crois être parvenu à un résultat à Paris et à Rome, où ma visite, en tout cas, a éveillé l'intérêt des milieux politiques. J'espère réussir aussi bien à Bruxelles, surtout, je le répète, en cette veille de "sommet" européen.

"Mais dans la perspective de cette "relance politique" de l'intégration européenne, quel rôle l'Assemblée peut-elle et souhaite-t-elle jouer ?

"Pour moi, répond M. FURLER, l'Assemblée Parlementaire Européenne est déjà l'institution la plus politique des Communautés. Notre Parlement n'est pas composé de techniciens ou d'économistes distingués, mais d'hommes politiques, dont le souci fondamental est de pousser les Six toujours plus loin sur la voie de l'Europe unie. Partout où je suis passé, j'ai mis en avant la vocation politique de notre Assemblée. Pour faire le marché commun, il est nécessaire, sans nul doute, d'avoir des techniciens, une vaste bureaucratie. Mais on ne peut pas se reposer uniquement sur une bureaucratie. Il faut qu'elle soit politiquement animée et contrôlée. Voilà notre mission.

"Naturellement, M. FURLER serait très "heureux" de voir les Six accorder des pouvoirs plus étendus à son Assemblée. "Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas minimiser les pouvoirs de contrôle dont nous disposons déjà. Ils sont en fait considérables si nous savons en faire un usage dynamique et concret. Ainsi, lors du colloque de ces derniers jours, M. Joseph LUNS, président du Conseil de Ministres, n'a pas pu ne pas se rendre compte du mécontentement des parlementaires à l'égard de l'action des Six. Moralement, sinon en droit, nous sommes en mesure d'exercer une forte influence sur le cours des choses."

Au lendemain de la visite à Bruxelles du Président FURLER, M. Victor LEEEMANS, membre de l'Assemblée décrit ainsi dans DE STANDAARD (3-4 décembre) les perspectives qui s'offraient à la veille du "Petit sommet" qui devait se tenir à Paris le 5 décembre : "A l'occasion de sa visite à Bruxelles, qui fut un succès, M. Hans FURLER, président de l'Assemblée parlementaire européenne, probablement mieux au courant que nous des chances de succès de ses entretiens, a mis le public en garde contre des espoirs exagérés. Il n'escompte pas moins de ceux-ci qu'ils donneront une nouvelle impulsion et contribueront surtout à clarifier la situation actuelle en Europe. Celle-ci requiert en effet une relance des activités européennes et une conscience plus nette de leur orientation. Ces derniers mois, beaucoup de choses, certes, ont été dites, mais elles l'ont été sans fil conducteur, et il n'a pas été difficile d'étaler les contradictions au grand jour.

"Il est clair que M. FURLER avait en mémoire les intentions proclamées ces derniers temps par l'Assemblée parlementaire européenne : l'accélération du marché commun, la coordination des politiques étrangères des Six; la fusion des trois Exécutifs des Communautés; l'élection d'une Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct, et, en dernier lieu, l'association de l'Afrique à l'Europe, telle qu'elle est envisagée dans les traités de Rome.

"Le président de l'Assemblée est un homme politique trop rompu à son métier pour penser un seul instant que les projets élaborés par l'Assemblée qu'il préside ont quelque chance d'être adoptés lundi sans rencontrer la moindre opposition. Si nous réexaminons les positions des différents gouvernements qui se sont trouvés en face de ces mêmes problèmes, si nous nous rappelons les déclarations de M. MACMILLAN et DEBRE, lors de leur voyage à Rome, ainsi que les questions soulevées ces derniers mois et ces dernières semaines par les journaux bien informés d'Allemagne et de France par exemple, il apparaît inconcevable qu'un accord puisse être réalisé, qui satisfasse les vœux de tout le monde.

"Naturellement, il serait insensé d'agiter le drapeau de l'intransigeance et de s'enfermer dans ses griefs. Bien au contraire, il faut tenter de parcourir l'étape qui nous rapprochera de l'unification réelle de notre continent, en coopérant avec tous ceux qui participent à l'édification de l'Europe d'aujourd'hui."

5. Divers

Agriculture

La presse française est très inquiète de l'évolution de la situation agricole en Europe. Le renouvellement de l'accord germano-danois et le problème des exportations de viandes françaises en Allemagne, ont provoqué des prises de position générales et unanimes. Le ton en est donné par cette phrase de Roger FRIOURET, dans le JOURNAL DU DIMANCHE, repris par d'autres journaux et notamment l'INFORMATION du 9 novembre : "C'est tout le problème du Marché commun et celui de l'orientation de notre politique agricole que pose le refus allemand d'acheter de la viande en France."

LE JOURNAL DU PARLEMENT du 7 décembre, sous la signature de Jacques FLASSARD, constatant la nécessité d'une organisation des marchés agricoles explique ainsi la difficulté rencontrée : "... le marché commun ne dispose d'aucune autorité supranationale. L'orientation vers l'organisation ne débouche donc que sur l'impuissance."

Dans le même journal, m. André ROSSI, ancien membre de l'Assemblée, avait, le 17 novembre, posé le même problème, et dégagé une réponse plus générale sous le titre "l'Agriculture passe à côté du Marché commun". Il écrit en particulier : "Dès lors que nous ne voulons plus faire l'Europe politique, ne nous étonnons pas de voir l'Europe économique risquer de marquer le pas."

D'une excellente analyse de René CERCLER, dans LE CAPITAL du 16 décembre, retenons la conclusion : "Le secteur économique agricole est devenu rouage étatique et tout problème concernant ce secteur est devenu affaire politique, en ce sens que chaque pays ne considère son agriculture que comme un élément de sa politique générale, élément qu'il veut contrôler et diriger."

"Et voilà pourquoi la Communauté agricole européenne sera sans doute aussi difficile à construire que la communauté politique européenne."

L'université européenne

C'est au problème de la création d'une université européenne que le VORWARTS (11 novembre) consacre les lignes suivantes : "Il convient avant toute chose de se rappeler les débordements morbides d'un nationalisme funeste qui procède en grande partie de l'illusion que tout le patrimoine culturel auquel un peuple est attaché provient exclusivement de son propre génie. A l'opposé d'une telle étroitesse de vues, les professeurs à qui l'université supranationale aura inculqué un sain esprit européen, répandront et accrédi-teront dorenavant dans leurs patries la notion que toutes les cultures soi-disant nationales participent à un haut degré à cette civilisation européenne générale qui, au cours des millénaires, se concentra principalement dans le bassin méditerranéen. En plus de cette idée directrice, il faudra, lors de la création d'une université supranationale, envisager un second problème presque plus important encore : il convient en effet de concevoir la grande Europe en voie de formation comme un devoir créateur qui impose à nos enseignants européens une autre obligation encore : celle de développer le plus possible l'activité créatrice, quels que soient l'âge, les classes sociales et les nations. C'est ici qu'intervient la pédagogie dialectique (= créatrice), pratiquée depuis février 1936 et que l'on a comparée non sans raison à la physique nucléaire moderne. De même que cette dernière pénètre l'ultime structure de la matière et libère des énergies incalculables par une réaction en chaîne, de même la méthode d'enseignement dialectique avance-t-elle toujours plus profondément jusqu'aux régions les plus secrètes de l'âme, afin d'y éveiller les impulsions créatrices qui déclenchent à leur tour une sorte de réaction en chaîne spirituelle. Et ce sont précisément les oppositions qui jusqu'ici nous gênent tant dans tous les domaines de la science et de la vie qui, partant de la réalité sous-jacente et encore inexplorée, permettront au-delà de toutes les contradictions de créer des synthèses nouvelles. Dans ces conditions, l'université européenne pourrait peut-être un jour

devenir la tribune ou un dialogue objectif entre l'Ouest et l'Est, aurait des chances de succès, puisqu'on ne saurait espérer aboutir à une entente politique dans l'immédiat."

La législation nucléaire

La législation nucléaire la plus moderne tend à appliquer également au secteur atomique les principes de liberté d'initiative sur lesquels repose l'économie des pays libres tandis que le principe étatique est considéré comme une formule périmée. Les défenseurs de l'exclusivité étatique (avec, en tête, le Secrétaire général du C.N.E.N, le professeur IFFOLITO), adoptent une attitude diverse, lit-on dans un article de fond du journal 24 ORE (Milan); ils continuent à répéter leurs thèses ou à les faire répéter par des journaux amis, en demeurant imperméables à toute réfutation quelle qu'elle soit, et ignorent avec un calme olympien les faits qui pourraient leur donner tort.

L'auteur de cet article fait remarquer que l'on essaye de donner aux partisans de la recherche atomique étatique la réputation "d'atomistes au franc-parler", et il continue :

"Le temps progresse même si ces personnes veulent l'ignorer et de promoteurs d'idées d'avant-garde - titre qu'on veut leur attribuer - ils deviennent désormais les défenseurs de solutions qui ont fait leurs preuves et qui sont en train de tomber dans l'oubli. En effet, alors que nos "atomistes au franc-parler" se battent pour imposer en Italie une législation dotée des caractères étatiques initialement adoptée dans les pays où l'atome est né en tant qu'arme offensive, on constate que la législation européenne lui refuse précisément ces caractères."

Le 24 ORE cite l'exemple de la législation suisse et souligne que le gouvernement fédéral helvétique affirme expressément qu'il n'y a aucune raison pour prétendre que l'industrie nucléaire progresserait de manière satisfaisante si l'on en excluait l'initiative privée." Etant donné que même les pays qui avaient institué tout d'abord un monopole d'Etat autorisent de plus en plus le secteur privé à accéder à l'industrie atomique, la Suisse - ainsi que la Grande-Bretagne et l'Allemagne - a estimé bon de lui permettre d'utiliser l'énergie atomique.

"Cela dans la juste conviction - ajoute le journal milanais - que l'apport de la capacité et de l'initiative privées contribueront de manière décisive à l'instauration rapide d'un régime économique dans ce secteur. L'Etat se réserve évidemment, à tous les stades de la réalisation ou de la gestion des établissements nucléaires ainsi que de l'utilisation des matériaux, de larges responsabilités et des droits de contrôle étendus afin de garantir la sécurité des habitants et de l'Etat et l'intégrité des biens et pour fixer les modalités de réparation en cas de sinistre."